



Conseil Municipal

Comptes rendus

2010

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 janvier 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 15 présents + 4 procurations – quorum atteint

Secrétaire de séance : Madame Cathy LIMORTE

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour après modification .

- rajout du point « Demande de subventions pour la création d'un City-Stade »
- rajout du point « Finances Communales – Virement de Crédit – Budget Commune »

1. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 09/26 – Appel devant la CAA de Marseille suite au jugement du TA de Montpellier annulant la clause financière du PC délivré le 12 juin 2007 à la société camping La Yole au titre du PAE de Vendres plage et annulant le titre de recettes correspondant.
- 09/27 – Contentieux ACAV- SCEA Domaine de La Yole – Monsieur Pierre GASSIER / Commune de Vendres en vue notamment de la suspension de la délibération approuvant le PLU – Décision d'ester en défense et de désigner Maître GIL pour représenter la Commune,

Présentation

2. Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme suite au recours gracieux des services de l'Etat.

a. annulation de la délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 29 octobre 2009, les services de l'Etat ont formé un recours gracieux contre la délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2009 approuvant le PLU.

Lors d'une réunion en Sous-préfecture le 17 décembre dernier, en présence de Monsieur le Sous Préfet notamment, il a été convenu de rapporter cette délibération.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de l'annuler.

Vote pour à l'unanimité

b. approbation du Plan Local d'Urbanisme avec modifications mineures

Lors de cette réunion également, il a été décidé d'apporter quelques modifications mineures au dossier de PLU, notamment au niveau du rapport de présentation et du règlement.

Monsieur le Maire présente ces modifications mineures et demande donc au Conseil Municipal d'approuver le nouveau document d'urbanisme tenant compte de ces modifications.

Vote pour à l'unanimité

3. Création d'une régie culturelle à autonomie financière et personnalité morale (Service Public Administratif) et adoption de ses statuts

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer une régie culturelle à autonomie financière et personnalité morale afin de gérer ce service public administratif.

Après présentation, il demande également au Conseil Municipal d'adopter les statuts de cette régie.

Vote pour à l'unanimité

4. Désignation des membres du conseil d'administration de la régie culturelle

Le Conseil Municipal ayant décidé la création du SPA Culturel et ayant approuvé ses statuts demande au Conseil Municipal de désigner les membres de la régie au nombre de 7 dont 4 élus et 3 représentants de la population.

Madame Brigitte ARINERO, Madame Ghislaine DUROC, Madame Yolande ROTH et Monsieur Jacques SUIRE se présentent et Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame Jackie POURTALES, Madame Bernadette SUIRE et Monsieur Jean Claude CRESPO.

Vote pour à l'unanimité

5. Convention de rejet des effluents de la STEP littoral dans la parcelle du Conservatoire du Littoral

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'extension de la station d'épuration du bord de mer n'ont été autorisés que dans la mesure où la Commune s'engageait à réaliser certaines mesures compensatoires, telles que :

- la construction d'un observatoire à oiseaux,
- la réalisation de travaux permettant le rejet des eaux traitées par la station dans la roselière, sur la parcelle BE 36 appartenant au Conservatoire du littoral,
- la mise en place d'un plan de gestion de cette roselière.

Les travaux de la station d'épuration Vendres littoral ayant été réceptionnés dernièrement, il convient désormais de finaliser les engagements de la Commune auprès des services de l'Etat.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'Autorisation d'Occupation Temporaire en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du rejet des eaux traitées par la station d'épuration de vendres littoral, avec le Conservatoire du Littoral et le SMBVA, (co-gestionnaire avec la Commune des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral).

Vote pour à l'unanimité

6. City Stade – Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition de création d'un City Stade a été modifiée depuis le dernier Conseil Municipal. Le montant des travaux est estimé à :

- 28 282 € HT pour la structure,
- 17 636 € HT d'enrobés pour le City Stade,
- 80 000 € HT pour les vestiaires avec photovoltaïque et ballon d'eau chaude,

soit environ 126 000 € HT subventionnables.

Monsieur le Maire précise que le parking n'est pas subventionnable. Il précise que la Commune est tenue de payer 20 % de l'équipement (règle des financements publics) et que le reste peut être pour partie financé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général, le Comité National de Développement du Sport. Il rappelle que, d'ores et déjà, Monsieur le Député Elie ABOUD propose une aide financière de 20 000 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de donner un accord de principe quant à la réalisation du City Stade, avec vestiaires et parking, et de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès des différents financeurs, pour le City Stade et les vestiaires.

Vote pour à l'unanimité

7. Finances communales

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer le virement de crédit suivant, sur le budget Commune :

- 12 000, 00 € de l'article 022 Dépenses imprévues à l'article 2315(040) : Installation matériel et outillage technique.

Vote pour à l'unanimité

8. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire invite les élus siégeant dans les différentes instances intercommunales à informer le Conseil Municipal des projets en cours :

- Monsieur le Président du SITOM du Littoral demande de désigner les représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres : le Conseil Municipal approuve la

candidature de Monsieur Gérard ESTAQUE (titulaire) et de Monsieur le Maire (Suppléant). Cette proposition sera présentée au président de la communauté pour avis, avant le prochain conseil syndical du SITOM.

- Le PADD du SCOT du Biterrois est disponible pour consultation au Secrétariat Général.

9. Informations Municipales

- La Commune a eu plusieurs contacts avec un médecin qui envisage de s'installer à Vendres.
- La société PGL Aventures demande comme chaque année une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public, à l'embouchure de l'Aude, à compter du 1^{er} juillet. Cette année, cette société demande une AOT à compter du 15 mai.
- Présentation des plans de cheminements doux proposés par le SMBVA. Le Conseil Municipal valide ces plans.
- Rappel : réunion de présentation du Plan Communal de Sauvegarde risques inondations lundi 11 janvier à 18 H 30 au Gymnase.
- Rappel : vœux à la population le 15 janvier à 19 H 00 au Gymnase.

A Vendres, le 12 janvier 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 janvier 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 13 présents + 3 procurations – quorum atteint

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Olivier FAUZAN propose sa candidature pour être secrétaire de séance

Unanimité

2. Approbation de l'ordre du jour après modification :

- Retrait du point 8 : participation pour non réalisation d'aire de stationnement
- Retrait de 2 lignes dans le 1^{er} alinéa du point 10 Finances Communales – Création de régies municipales : création de la régie « Classes de découvertes » et création de la régie « Culturelle »
- Modification du montant de la demande d'ouverture de crédit au 6574 au point 10 Finances Communales – alinéa 3 – Ouverture de crédit – Budget Commune
- Rajout d'un point : Accord de principe éco quartier sur le site de l'ancien camping municipal

Unanimité

3. Approbation des Procès Verbaux des séances du 17 décembre 2009 et du 7 janvier 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les procès-verbaux des séances du 17 décembre 2009 et du 7 janvier 2010.

Unanimité

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/01 – Décision d'ester en défense à la Cour Administrative d'Appel, suite au jugement du Tribunal Administratif en faveur de la Commune, concernant la demande de l'ACAV d'annuler la délibération instituant la Taxe de Séjour Forfaitaire – Désignation de Maître GIL.
- 10/02 – Attribution du marché de missions de conseil, d'études et de maîtrise d'œuvre à la réalisation de travaux au groupement ENTECH/GAXIEU

- 10/03 – Attribution du marché acquisition de véhicules pour le service technique :
 - * Lot 1 : Camion benne à la société MECALOUR GIE,
 - * Lot 2 Tractopelle à la société OMNIMAT,
 - * Lot 3 : Tracteur à la société CLAAS,
 - * Lot 4 : Epareuse à la société NOREMAT.

Présentation

5. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société BRL Prédicit, mandatée pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune, a remis ce plan. Ce dernier a été présenté aux élus et à la population le 15 octobre 2009 et le 11 janvier 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Vote pour à l'unanimité

6. Institution du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 31 juillet 1987, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain se basant sur la délibération en date du 2 août 1979 approuvant le POS et sur des zones urbaines devenues obsolètes depuis l'approbation du PLU le 7 janvier 2010. Il propose de préempter sur les zones U et AU telles que précisées sur le plan qu'il présente à l'Assemblée.

Vote pour à l'unanimité

7. Enfouissement des réseaux RD37E10

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que Hérault Energies propose, dans le cadre des travaux de voirie prévus par le Département sur la RD37E10 (avenue de la Méditerranée – 2^{ème} tranche) en 2010, un partenariat pour l'enfouissement des réseaux électriques.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les services de Hérault Energies pour établir, dans un premier temps, une évaluation des travaux et proposer un plan de financement.

Vote pour à l'unanimité

8. Personnel Municipal

Frais de déplacement personnel municipal, Monsieur le Maire précise que le personnel municipal n'est pas remboursé pour ses déplacements sur le territoire communal. Il demande au Conseil Municipal de décider le remboursement des frais de déplacements de Madame Isabelle PORTEBOIS pour ses trajets sur le territoire communal dans le cadre de ses missions de communication et de responsable du service tourisme du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Vote pour à l'unanimité

Convention de mise à disposition d'un agent à la Roselière : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention de mise à disposition partielle (18 h 00 par semaine) d'un adjoint technique 2^{ème} classe à la Roselière, à compter du 1^{er} février 2010, pour une durée de 11 mois

Vote pour à l'unanimité

9. Finances communales

Création de régie municipale : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer la régie municipale Camps Ados afin d'encaisser les participations financières pour les séjours organisés par la Commune en faveur des jeunes âgés de 13 à 16 ans (2 par an).

Vote pour à l'unanimité

Tarifs régie : Suite à la création de cette régie, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de fixer des tarifs. Il propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- Tarif A : séjour complet – 400 €
- Tarif B : Acomptes – 80 €
- Tarif C : Solde – 320 €

Vote pour à l'unanimité

Ouverture de crédit – Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le quart des crédits ouverts au Budget d'Investissement 2009, non compris les crédits afférents au montant de la dette, s'élève à 936 039, 15 €. Il demande l'autorisation de prélever les sommes de :

- **441, 50 €** sur l'opération **276** : *signalisation*, article **2315** : *installation matériel et outillage techniques*, pour le règlement d'une facture SOLENSUD
- **641, 90 €** sur l'opération **229** : *mobilier et matériel administratifs*, article **2183** : *mobilier de bureau et matériel informatique*, pour le règlement d'une facture Alternatives Technologies d'un montant de 42, 90 € et d'une facture HYPER U d'un montant de 599, 00 €
- **898, 08 €** sur l'opération **270** : *réhabilitation Mairie/extension bureaux*, article **2313** : *constructions*, pour le règlement d'une facture MARTINEZ Christian Maçonnerie Générale
- **6 987, 03 €** sur l'opération **343** : *ouverture au public du Temple de Vénus*, article **2315** : *installation matériel et outillage techniques*, pour le règlement d'une facture GUINTOLI
- **201, 54 €** sur l'opération **230** : *mobilier et matériel scolaires*, article **2188** : *autres immobilisations corporelles*, pour le règlement d'une facture HYPER U d'un montant de 64, 00 € et d'une facture CAMIF Collectivités d'un montant de 137, 54 €
- **1084, 41 €** sur l'opération **231** : *mobilier et matériel divers*, article **2188** : *autres immobilisations corporelles*, pour le règlement d'une facture CAMIF Collectivités d'un montant de 217, 67 € et d'une facture CASTORAMA d'un montant de 130, 00 €

- **166 026, 72 €** sur l'opération **336** : protection littoral Orb/Aude – travaux, article **2313** : constructions, pour le règlement d'une facture E.M.C.C.

Le solde des crédits ouverts est ainsi ramené à 759 758, 37 euros.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les associations « Stade Olympique Vendrois » et « Arlequins » ont demandé une subvention exceptionnelle, la première de 1 400, 00 € pour financer une panneau « score/heure », la seconde d'un montant de 150, 00 € pour financer le goûter de Noël organisé sur Vendres. Il propose également le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association « Les Amis de l'Epi en Haïti ». Monsieur le Maire demande, afin que puissent être mandatées ces subventions avant l'élaboration du B.P. 2010, de faire procéder à l'ouverture de crédit :

- **3 550, 00 €** sur l'article **6574** : *subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*

Vote pour à l'unanimité

Ouverture de crédit – Budget AEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le quart des crédits ouverts au Budget d'Investissement 2009, non compris les crédits afférents au montant de la dette, s'élève à 972 371, 80 €. Il demande l'autorisation de prélever les sommes de

- **92 977, 74 €** sur l'opération **21** : *extension STEP Littoral*, article **2313** : *constructions*, pour le règlement d'une facture SEARDI d'un montant de 4 133, 38 € et d'une facture GUINTOLI d'un montant de 88 844, 36 €
- **6 347, 77 €** sur l'opération **21** : *extension STEP Littoral*, article **203** : *frais d'études, de recherches et de développement*, pour le règlement d'une facture ENTECH

Le solde des crédits ouverts est ainsi ramené à 873 046, 29 euros.

Vote pour à l'unanimité

10. Mise à disposition par bail emphytéotique pour une durée de 50 ans du bâtiment « ancienne distillerie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition par bail emphytéotique pour un loyer de 45 000 € nets de taxes payable en une seule fois et pour une durée de 50 ans du bâtiment de l'ancienne distillerie en faveur d'Hérault Habitat. Il précise qu'afin de solliciter les financements nécessaires, une promesse de bail emphytéotique, rédigé par notaire aux frais exclusifs de Hérault Habitat est nécessaire. Il ajoute de plus que, pendant la durée du bail, Hérault Habitat assurera la gestion et l'entretien des logements créés. D'autre part, Hérault Habitat assurera l'entière maîtrise d'ouvrage, de la conception à la réalisation. Le programme envisagé, selon une étude de faisabilité réalisée par un Bureau d'Etudes Techniques, consiste en la création de 11 logements répartis en 3 T2, 6 T3 et 2 T4, 3 logements PLAI et 8 logements PLUS. Il est prévu, en outre, l'aménagement des espaces extérieurs et la réfection des façades.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce bail emphytéotique avec Hérault Habitat afin de mener à bien ce projet.

Vote pour à l'unanimité

11. Accord de Principe Eco Quartier sur le site de l'ancien camping municipal

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Hérault Habitat a été consulté pour étudier la construction d'un éco quartier sur le site de l'ancien camping municipal. Hérault Habitat propose de réaliser cette étude dans le respect de la réglementation en vigueur, sous réserve d'un accord de principe du Conseil Municipal et de la mise à disposition du terrain, dès la fin de la procédure de validation du P.L.U., prévoyant le classement de la parcelle concernée en zone AU.

Vote pour à l'unanimité

12. Questions diverses

- Un contact a été pris avec la DRAC afin d'obtenir une liste d'architectes habilités pour la transformation du gymnase en salle polyvalente.
- Un plasticien en stage au Collège propose de présenter son travail à la population et aux élus.
- Proposition de relancer les réunions des élus.
- La Commune a la possibilité de préempter le terrain sur lequel est prévu la réalisation d'un camping. Compte tenu du prix très élevé, la Commune ne donnera pas suite.

13. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire invite les élus siégeant dans les différentes instances intercommunales à informer le Conseil Municipal des projets en cours :

- La Domitienne : remise du rapport de l'observatoire de l'habitat.
- SITOM de Littoral : réunion de présentation du devenir de l'usine.

14. Informations Municipales

- Le projet du groupe Casino passe en C.D.A.C. début mars.
- Samedi 30 janvier, à partir de 10 H 00, se déroulera un vide grenier, en Mairie, salle des mariages. Les bénéfices de ce vide grenier seront remis à 17 H 00 à l'association biterroise « Les Amis de l'Epi en Haïti » qui œuvre pour la scolarisation des enfants Haïtiens et s'ajouteront à la subvention municipale.

A Vendres, le 4 février 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 mars 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 16 présents + 1 procuration – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Yolande ROTH propose sa candidature pour être secrétaire de séance

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Retrait du point 8 : dissimulation des réseaux électriques – Rue du Stade

Unanimité

3. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/04 – Attribution du marché missions connexes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Vendres Village – Tranche 1 :
 - Mission CSPA : JPM Ingénierie
 - Mission relevés topographiques : Géométris
 - Mission Contrôle Technique : Apave Sud
 - Mission Géotechnique : CEBTP
- 10/05 – Actualisation des loyers des bâtiments communaux
- 10/06 – Attribution de mission relative à l'étude de diagnostic de la source de la Fontainette à la société ENTECH.

Présentation

4. Budgets annexes

Budget Port

Approbation Compte de Gestion 2009

Vote pour à l'unanimité

Vote du Compte Administratif 2009

Vote pour à l'unanimité (conformément à la loi, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Budget A.E.P.

Approbation Compte de Gestion 2009

Vote pour à l'unanimité

Vote du Compte Administratif 2009

Vote pour à l'unanimité (conformément à la loi, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

5. Budget Commune

Approbation Compte de Gestion 2009

Vote pour à l'unanimité

Vote du Compte Administratif 2009

Vote pour à l'unanimité (conformément à la loi, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

6. Finances communales

Certificat 10/03 – Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été amené à effectuer, par certificat, les virements de crédits budgétaires suivants :

- **6 461, 18 €** de l'article 022 – Dépenses imprévues à l'article 6135 : location mobilières
- **268, 17 €** de l'article 022 – Dépenses imprévues à l'article 668 – Autres charges financières.

Présentation

Création de régie de recettes : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer la régie de recettes « Classe Découverte » afin d'encaisser les participations financières pour la classe de neige organisée en janvier 2010 par l'école primaire et la classe de découverte organisée par l'école maternelle.

Vote pour à l'unanimité

Tarifs régie : Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de fixer des tarifs pour cette nouvelle régie. Il propose les tarifs suivants :

Tarif A : 102 €

Tarif C : 26 €

Tarif B : 51 €

Tarif D : 25 €

Vote pour à l'unanimité

Ouverture de crédit – Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le quart des crédits ouverts au Budget d'Investissement 2009, non compris les crédits afférents au montant de la dette, s'élève à 759 758,37 €. Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de prélever les sommes de :

- **1 726,98 €** sur l'opération **319** : *Eclairage public*, article **2315** : *Installation matériel et outillage techniques*, pour le règlement d'une facture JALADIEU
- **23,00 €** sur l'opération **230** : *Mobilier et matériel scolaires*, article **2188** : *Autres immobilisations corporelles* pour le règlement d'une facture CAMIF
- **920,90 €** sur l'opération **270** : *Réhabilitation mairie*, article **2313** : *Constructions* pour le règlement d'une facture CRESPO
- **575,99 €** sur l'opération **276** : *Signalisation*, article **2315** : *Installation matériel et outillage techniques* pour le règlement d'une facture SOLENSUD d'un montant de 270,89 € et d'une facture LANGUEDOC ROUSSILLON SIGNALISATION d'un montant de 305,10 €
- **159,80 €** sur l'opération **229** : *Mobilier et matériel informatique*, article **2183** : *Matériel de bureau et matériel informatique* pour le règlement d'une facture CASTORAMA d'un montant de 65,30 € et d'une facture ORANGE d'un montant de 94,50 €
- **9 853,81 €** sur l'opération **231** : *Mobilier et matériel divers* article **2188** : *Autres immobilisations corporelles* pour le règlement d'une facture GLASDON d'un montant de 789,36 €, une facture CHALLENGER d'un montant de 1422,04 €, une facture COMAT ET VALCO d'un montant de 668,56 €, une facture AGTC d'un montant de 1391,90 €, une facture CASTORAMA d'un montant de 138,33 €, une facture CAMIF d'un montant de 1 256,56 €, une facture 2M France d'un montant de 225,27 €, une facture SONGZONI d'un montant de 645,84 €, une facture GENIEYS d'un montant de 3 305,85 €
- **87 142,95 €** sur l'opération **232** : *Mobilier et matériel de transport*, article **2182** : *Mobilier et matériel de transport* pour le règlement d'une facture NOREMAT d'un montant de 23 754,95 € et d'une facture CLAAS d'un montant de 63 388,00 €

Le solde des crédits ouverts est ainsi ramené à 659 354,94 euros.

Vote pour à l'unanimité

Ouverture de crédit – Budget AEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le quart des crédits ouverts au Budget d'Investissement 2009, non compris les crédits afférents au montant de la dette, s'élève à 873 046,29 €. Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de prélever les sommes de :

- 1 722,24 € sur l'opération 22 : *Renforcement réseau E.U. Village*, article 203 : *Frais d'études de recherches et de développement* pour le règlement d'une facture GEOMETRIS
- 12 127,44 € sur l'opération 29 : *2^{ème} réservoir village* article 203 : *Frais d'études de recherches et de développement*, pour le règlement d'une facture ENTECH.

Le solde des crédits ouverts est ainsi ramené à 859 196,61 euros.

Vote pour à l'unanimité

7. Reversement de fonds de concours à la Domitienne

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de verser un Fonds de Concours à la Communauté de Communes la Domitienne, d'un montant de 47 110 € dans le cadre de Travaux de Desserte des parcelles de la zone d'activité Via Europa. Il précise que ce versement a été approuvé en Commission Finances du 11 février 2010.

Vote pour à l'unanimité

8. Questions diverses

- Monsieur le Maire demande aux élus de s'inscrire sur le tableau de présence pour les deux journées des élections régionales.
- Monsieur le Maire propose de fixer la date de la réunion de Débat d'Orientation Budgétaire. Dans la mesure du possible, un lundi sera retenu.

9. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

- SITOM du LITTORAL : présentation du bilan de collecte 2009
- DOMITIENNE : informations sur la Station d'Epuration de Vendres Bourg et sur le personnel affecté aux Ordures Ménagères. Il est également annoncé que le contrat territorial du Département baisse de 25 % en 2010

10. Informations municipales

- Reprise des Comités de Quartier le 19 avril 2010 par le quartier Bord de Mer. Un point sur les manifestations estivales sera présenté lors de ces réunions,
- La Commission Départementale d'Action Commerciale (CDAC) se réunit demain à Montpellier pour émettre un avis sur l'implantation d'une moyenne surface Casino. Monsieur le Maire rappelle qu'en début de mandat, plusieurs enseignes, dont Casino, ont été sollicitées pour étudier la faisabilité d'un projet commercial sur la Commune. C'est le Groupement des Mousquetaires qui a été retenu, en proposant un projet qui correspond pleinement aux attentes du Conseil Municipal et des commerçants

artisans de Vendres – Projet mis en stand-by pendant la finalisation du PLU de la Commune.

Aujourd'hui, le Groupe Casino fait un passage en force, en présentant en CDAC un projet qui n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande donc à Monsieur le Maire de donner un avis défavorable au projet Casino lors de la réunion de la CDAC

A Vendres, le 11 mars 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 13 présents + 6 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Cathy LIMORTE propose sa candidature pour être secrétaire de séance

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Retrait du point n° 6 alinéa 1 : Budgets Annexes – Budget Port

Unanimité

3. Approbation des Procès Verbaux des séances du 28 janvier 2010 et 4 mars 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les procès-verbaux des séances du 28 janvier 2010 et du 4 mars 2010.

Unanimité

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/07 – Assurance SMACL – Police PACTE IAC – Avenant n° 31 pour assurer le camp ados qui s'est déroulé du 20 au 27 février 2010
- 10/08 – Attribution de marché Petites Fournitures de bureau, papeterie et consommables d'imprimantes

Lot 1 : Fournitures de bureau : Société BURO + (34500)

Lot 2 : Consommables d'imprimantes : Société ACIPA (43120)

Lot 3 : Papeterie : Société BURO + (34500)

- 10/09 – Adjudication sous traités d'exploitation de la plage
- Lot 1 : Société MARGI
- Lot 3 : Société LES ONDINES
- Lot 4 : Société PGL AVENTURES
- Lot 5 : Société ESPACE SERVICES LOCATION
- Lot 6 : Madame Anne FAGES (pour 238 m²)
- Lot 7 : Madame Anne FAGES (pour 238m²)
- Lot 8 : Société SUN BEACH

Présentation

5. Amortissement subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement attribuées par la Commune et imputées au chapitre 204. Les subventions d'équipement versées au CCAS seront amorties sur 3 ans et celles versées à la Domitienne le seront sur 15 ans.

Unanimité

6. Budgets annexes

Arrivée d'un élu : 14 présents + 5 procurations

Budget A.E.P.

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 : Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2009, soit 461 567 € de la façon suivante :

002 – excédent de fonctionnement reporté : 250 000 €

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 211 567 €

Unanimité

Vote du Budget Primitif 2010

Unanimité

7. Budget Commune

Vote des taux des 3 taxes locales : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter une augmentation de 3%, conformément à la proposition de la Commission Finances du 16 mars 2010. Hausse nécessaire, pour compenser en partie la baisse de la Dotation Générale de fonctionnement reversée par l'état (-65000 €).

Unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 : Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2009, soit 678 814 € de la façon suivante :

002 – *excédent de fonctionnement reporté* : 300 000 €

1068 – *excédent de fonctionnement capitalisé* : 378 814 €

Unanimité

Vote du Budget Primitif 2010

Unanimité

8. Personnel Municipal

Attribution d'indemnités forfaitaires complémentaires lors des consultations électorales (régionales 2010) : Monsieur le Maire explique qu'il est attribué une indemnité forfaitaire complémentaire aux agents remplissant les conditions d'attribution (bénéficiaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires), dans la double limite d'un crédit global et d'une somme individuelle par scrutin.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à allouer, comme suite à la proposition de la Commission Personnel du 12 mars 2010, soit 481, 59 euros par scrutin.

Unanimité

Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée d'un agent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Personnel du 23 mars 2010 a validé le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée d'un agent recruté sous le grade d'ingénieur territorial à temps complet pour une durée de un an à compter du 14 avril 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce renouvellement.

Unanimité

9. PVR Chemin du Moulin de Hyacinthe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur l'ensemble du Territoire Communal a été instituée par délibération en date du 6 octobre 2005.

Des travaux de voirie Chemin de Hyacinthe étant nécessaires pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, la PVR est alors instituée spécifiquement sur le Chemin de Hyacinthe par délibération en date du 13 février 2007.

Depuis, une partie de ces travaux ont été réalisés sans que soient signés les actes de transfert de propriété des terrains impactés.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de :

- décider l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AP 748 dont Monsieur ARNAUD est propriétaire
- décider l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 982 d'une superficie de 158 m² au prix de 180 €/m² (soit d'un montant total de 28440 €) dont Monsieur ARNAUD est propriétaire
- l'autoriser à saisir Maître GONDARD, notaire à Béziers, afin de formaliser ces cessions
- l'autoriser à signer lesdits actes notariés.

Unanimité

10. Demandes de subvention platelage

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'un platelage derrière le parking du Forum et l'a autorisé à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général, le Conseil Régional et le FEDER, respectivement à hauteur de 15, 15 et 50 % du montant total des travaux s'élevant à 199 006 € HT.

Après divers échanges avec les intervenants de ce projet, Monsieur le Maire précise que le montant des travaux s'élève à présent à : 267 433, 40 € H.T. et que la répartition des taux du financement soit être modifiée.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et du FEDER, respectivement à hauteur de 20, 20 et 40 %.

Unanimité

11. Nettoyage mécanique de la plage de Vendres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention de groupement de commandes avec Valras-Plage et Portiragnes, afin de lancer un appel d'offres pour le nettoyage des plages. Ce marché, d'une durée de 3 ans, est divisé en 3 lots, un pour chaque Commune. La Commission d'Appel d'Offres du Groupement, réunie le 8 mars 2010, a décidé d'attribuer le marché à la société COVED pour un montant total de 82 409, 66 € TTC par an, dont 18 646, 12 € par an pour la Commune de Vendres. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte d'engagement correspondant.

Unanimité

12. Renforcement poste Egalité et poste Lavoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à des défaillances électriques dans le quartier Centre de la Commune, une étude menée par ERDF a mis en évidence le manque de puissance du Poste EGALITE et du poste LAVOIR.

Des travaux sont nécessaires pour renforcer ce dernier.

Poste Egalité : Hérault Energies a évalué le montant de ces travaux à 18 364 € TTC dont 17 223, 45 € TTC concernant la partie électricité et 1140, 55 € concernant la partie éclairage public.

La proposition financière d'Hérault Energies est :

Electricité	Montant total TTC : 17 223,45 €
	Subvention possible : 10 204,49 €
	Part communale : 4 373,35 €
Eclairage public :	Montant total TTC : 1 140,55 €
	Subvention possible : 667,55 €
	Part communale : 473,00 €

Poste Lavoir : Hérault Energies a évalué le montant de ces travaux à 9 825,20 € TTC.

La proposition financière d'Hérault Energies est :

Electricité	Montant total TTC : 9 825,20 €
	Subvention possible : 5 821,20 €
	Part communale : 2 494,80 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver les travaux à réaliser
- d'approuver les plans de financement proposés par Hérault Energies
- de l'autoriser à signer les conventions financières à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de ces décisions.

Unanimité

13. Convention de Groupement de Commandes Commune/Département – Travaux de la recalibrage de la RD37E7

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 26 novembre 2009, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de recalibrage de la RD37E7.

Le montant total de ces travaux s'élevait à 165 000 € dont 37 010, 22 € à la charge de la Commune, le Département ayant intégré la réalisation de pistes cyclables. Le coût global des travaux s'élève, à présent, à 263 221, 66 €. La part communale reste à 37 010, 22 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de groupement de commandes prenant en compte ces nouveaux montants.

Unanimité

Dans le cadre de ces travaux, le Département propose une convention déterminant les obligations mises à la charge de la Commune en matière d'entretien des dépendances de la chaussée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Unanimité

14. Questions diverses

- Madame Christèle SENECAT demande la création d'une commission pour travailler sur le devenir de l'ancienne école primaire.

15. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

- Personnel affecté aux ordures ménagères : entrevue avec Monsieur BOZZARELLI : attente du courrier d'engagement.

16. Informations municipales

- Eolien en Mer : premiers contacts avec EDF; il est demandé l'autorisation de mise en place d'un mât au niveau du poste des Montilles, pour contrôler les vents, dans le cadre de la future implantation d'éoliennes au large de Valras –Plage et de Sérignan.
- Préparation de la rentrée scolaire 2010-2011 ; décharge d'un quart-temps, soit 1 jour par semaine pour la directrice de l'école maternelle.
- Royal Kids : un passage de la commission accessibilité et de sécurité est nécessaire car c'est un établissement recevant du public.
- TGV : entrevue avec un représentant de Réseaux Ferrés de France : l'étude porte sur le futur tracé de la ligne nouvelle et son impact sur le territoire de la commune.

A Vendres, le 8 avril 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 avril 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 14 présents + 3 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Brigitte ARINERO propose sa candidature pour être secrétaire de séance

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Vente du terrain du camping municipal au Département et non mise à disposition à Hérault Habitat (proposition de le mettre en point 11).

Unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 1^{er} avril 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2010.

Unanimité

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/10 – Attribution de mission Schéma Directeur et Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales à la Société ENTECH, pour un montant de 12 575, 00 € HT.
- 10/11 – Attribution de mission Balisage des Plages à Monsieur Cyril BALERIN, pour un montant de 9732, 00 € HT
- 10/12 – Contentieux association ACAV – SCEA Domaine de la Yole et M. Pierre GASSIER / Commune de Vendres – Décision d'ester en défense et de désigner Maître Chantal GIL FOURRIER, avocat dans ce contentieux (annulation délibération du 7 janvier 2010 relative à l'approbation du PLU).

- 10/13 – Signature du contrat d’engagement présenté par Swing and Soul (F.E.M.A.G.), pour un montant de 1276, 55 € TTC, afin d’assurer l’animation de l’édition 2010 de la fête de la Transhumance.

Présentation

5. Tirage au sort du jury d’Assises

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort annuel des 6 jurés d’Assises à partir de la liste électorale.

Tirage au sort

6. Autorisation de signature des conventions de résiliation des concessions portuaires

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu’un contrat de concession du port du Chichoulet a été passé le 14 mars 1995 entre le Département de l’Hérault et la Commune de VENDRES. Il rappelle, de plus, qu’un sous-traité d’établissement et d’exploitation de la partie plaisance a été signé avec la SEBLI et le Département le 29 avril 1996. Suite aux travaux d’agrandissement du port, par délibération en date du 7 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un protocole de résiliation anticipée de la convention tripartite Conseil Général de l’Hérault / SEBLI / Commune de VENDRES et par délibération en date du 20 juillet 2007, il a autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole de résiliation anticipée de la convention Conseil Général de l’Hérault / Commune de VENDRES. Il convient à présent de procéder à la signature des protocoles définitifs de résiliation de ces conventions.

Vote pour à l’unanimité des deux protocoles

7. Finances Communales

Clôture du Budget Port

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le point précédent, il a demandé l’autorisation de signature du protocole définitif de résiliation du contrat de concession du port du Chichoulet.

La gestion du port est en effet à présent dévolue à la Communauté de Communes La Domitienne, la Commune en étant, elle, déchargée.

De ce fait, la Commune n’est plus compétente pour voter un budget pour le port. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de le clôturer au 30 avril 2010.

Vote pour à l’unanimité

Décision Modificative – Virement de crédit n° 1 – Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 28 février 2005, ce dernier a approuvé le financement des études de travaux préalables au réaménagement du port à hauteur de 7, 5 % , soit 39 646 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer le virement de crédit suivant :
39 646 € de l'article 2188 – autres immobilisations corporelles, opération 232 – mobilier et matériel de transport à l'article 2031 – frais d'études, hors opération, pour payer ces études.

Vote pour à l'unanimité

Demandes de subventions Eclairage Public – Diagnostic

Dans un contexte de Lois fixant des objectifs nationaux d'économies, la Commune veut avoir un engagement actif et notamment en matière d'éclairage public, de qualité d'éclairage, d'optimisation du fonctionnement et d'économie d'énergie. Pour cela, après avoir consulté les services de l'ADEME, il en ressort qu'il est souhaitable de mettre en œuvre un diagnostic sur l'ensemble de l'éclairage public. Les conclusions du diagnostic porteront sur :

- l'inventaire technique de l'existant
- l'inventaire financier de l'existant (investissement + fonctionnement)
- le schéma directeur de rénovation chiffré en « coût global » (investissement + fonctionnement + économies énergétiques)
- le comparatif des avantages techniques et / ou financiers en regard de la situation actuelle.

La mise en œuvre de travaux découlant de ce diagnostic permettra des économies d'énergie, de fonctionnement et de maintenance en améliorant sensiblement la qualité de l'éclairage public.

Dans ce cadre, l'ADEME propose des subventions pouvant atteindre 70% du diagnostic.

Ce dossier a été abordé en Commission Cadre de Vie le 27 avril 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander la subvention auprès de l'ADEME afin de pouvoir engager la démarche.

Vote pour à l'unanimité

Subvention platelage parking du forum

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'un platelage derrière le parking du Forum et autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général, le Conseil Régional et le FEDER, respectivement à hauteur de 15, 15 et 50 % du montant total des travaux s'élevant à 199 006 € HT.

Suite aux réunions avec les différents protagonistes, ces taux avaient déjà été modifiés une première fois et avaient été validés par le Conseil Municipal le 1^{er} avril 2010.

Aujourd'hui, suite aux informations reçues des services de la Région, il s'avère que la Commune est éligible au volet « Littoral » du Contrat de Plan Etat Région.

Il convient donc de modifier à nouveau le plan de financement, comme suit :

- Commune : 22%

- FEDER : 22%
- Etat (FNADT) : 26%
- Conseil Régional : 15%
- Conseil Général : 15%

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une aide financière auprès du FEDER, de l'Etat (FNADT), du Conseil Régional et du Conseil Général respectivement à hauteur de 22, 26, 15 et 15%.

Vote pour à l'unanimité

Subventions RD 37E7

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier, dans le cadre du recalibrage de la RD37E7, a approuvé, par délibération en date du 17 décembre 2009, le plan financier proposé par Hérault Energies pour l'enfouissement des réseaux électriques sur cette voie, du rond point de Grazels jusqu'au Domaine Bonvoisin, à savoir :

- Coût estimé des travaux : 45 936 € TTC
- Aides financières possibles : 27 216 €
- Part communale : 11 664 € TTC

Au 1^{er} avril 2010, Hérault Energies a réévalué le montant de ces travaux à :

- Coût estimé des travaux : 45 999, 80 € TTC
- Aides financières possibles : 27 253, 80 €
- Part communale : 11 680, 20 € TTC

De plus, Hérault Energies propose un plan de financement pour l'extension de l'éclairage public :

- Coût estimé des travaux : 47 451, 53 € TTC
- Aides financières possibles : 13 156, 01 €
- *Part communale* : 34 295, 34 € TTC

ainsi que l'enfouissement des réseaux de télécommunications :

- Coût estimé des travaux : 11 988, 85 € TTC
- Aides financières possibles : 7 193, 32 €
- *Part communale* : 4 795, 53 € TTC.

Ce qui revient à un montant de 50 771, 07 € à la charge de la Commune dans le cadre de la convention avec Hérault Energies.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces travaux, d'approuver le plan de financement proposé par Hérault Energies, de solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du Département et de Hérault Energies et de l'autoriser à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire précise, également, que France Telecom, pour s'associer à ce projet, a proposé de participer en assurant les études, en fournissant le matériel et en exécutant les travaux de câblage, hors terrassement, pour l'enfouissement du réseau depuis le Parc de Vénus jusqu'à la RD64, moyennant une indemnité de 6 473, 94 € TTC. La partie terrassement de ces travaux entre le Domaine Bonvoisin et la RD64 serait à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces travaux et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec France Telecom ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le montant total à la charge de la Commune, de ces travaux, comprenant la convention travaux voirie avec le Département (37 010,22 € passés en Conseil le 1^{er} avril dernier), la convention avec Hérault Energies (50 771, 07 €), la convention avec France Telecom (6473, 94 €) et les travaux de terrassements de Bonvoisin à la RD64 (évalués à 8 400 €) s'élèveraient à 102 655, 23 € TTC. Une décision modificative sera probablement nécessaire lors d'une prochaine séance car la prévision budgétaire pour ce dossier est insuffisante.

Subvention Budget du SPAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a, dans sa séance du 7 janvier 2010, approuvé la création d'un Service Public Administratif Culturel (SPAC), en vue de concourir au développement de la culture sur le territoire communal et de proposer des avantages, notamment tarifaires aux résidents de Vendres.

Il précise en outre que le SPAC a voté son Budget le 8 avril dernier. Il en ressort que, pour fonctionner cette année, il est nécessaire de lui allouer une subvention de 4 000 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'attribution de cette aide financière au SPAC.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que cette décision sera rattachée à la décision modificative votée précédemment.

Départ d'un élu . 13 présents + 3 procurations

Création Régie de Recettes SPAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient à présent de créer la régie de recettes du SPAC afin d'encaisser les recettes des places de spectacles (théâtre, concerts, cirques).

Vote pour à l'unanimité

Retour d'un élu . 14 présents + 3 procurations

Tarifs régie SPAC:

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de fixer des tarifs pour cette nouvelle régie.

Il propose les tarifs suivants :

- Tarif A : 8, 00 € Tarif C : 15, 00 €
- Tarif B : 10, 00 € Tarif D : 20, 00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs.

Vote pour à l'unanimité

8. Personnel Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, dans le cadre des ateliers périscolaires proposés aux élèves de l'école primaire de la Commune de créer le poste suivant :

- pour l'atelier « sports de combat » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 3 mai au 4 juillet 2010 à raison de 6 heures hebdomadaires.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire, la saison estivale s'annonçant, de recruter du personnel saisonnier pour les services technique, tourisme et surveillance de la plage. Suite à la commission personnel du 26 avril dernier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer les poste suivants :

- pour le service tourisme :
 - 1 contrat de 35 H 00 sur 3 mois
 - 1 contrat de 35 H 00 sur 1 mois
 - 2 contrats de 20 H 00 sur 1 mois chacun.
- pour le service technique :
 - 2 contrats de 35 H 00 sur 3 mois
 - 8 contrats de 35 H 00 sur 1 mois chacun.

Vote pour à l'unanimité

- pour la surveillance de la plage :
 - 4 contrats de 35 H 00 sur 3 mois
 - 12 contrats de 35 H 00 sur 2 mois

Vote pour à l'unanimité

9. Procédure de déclaration d'abandon manifeste parcelle cadastrée AM 711

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à différentes plaintes du voisinage, il a été amené à contacter le propriétaire de la parcelle AM 711 afin que ce dernier fasse les travaux nécessaires sur sa propriété laissée à l'abandon, que ce soit le terrain en lui-même ou l'immeuble inachevé. La Commune a du intervenir à plusieurs reprises depuis 1990, année de début des travaux de construction car cette parcelle est insalubre et qu'il existe des risques pour la sécurité des personnes. Devant le mutisme du propriétaire, il demande au Conseil Municipal d'engager une procédure de déclaration de

parcelle en état d'abandon manifeste. A défaut de réaction du propriétaire, dans un délai de 6 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité et des notifications, une procédure d'expropriation pourra être lancée.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation d'utiliser cette procédure et de signer tous les actes rendus nécessaires pour son bon déroulement.

Vote pour à l'unanimité

10. Désignation représentants du Conseil Municipal aux conseil d'école maternel et primaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un représentant du Conseil Municipal doit être désigné en qualité de délégué pour les conseils d'école maternelle et primaire et ce, pour la durée du mandat. N'ayant pas procédé à cette désignation à ce jour, le Conseil Municipal doit maintenant désigner un membre en son sein pour siéger aux conseils d'école maternelle et primaire.

Monsieur David CAMATS propose sa candidature pour le conseil d'école maternel et Madame Régina LAURENCE propose sa candidature pour le conseil d'école primaire.

Vote pour la désignation de Madame Régina LAURENCE pour siéger au Conseil d'Ecole Primaire à l'unanimité

Vote pour la désignation de Monsieur David CAMATS pour siéger au Conseil d'Ecole Maternelle à l'unanimité mois 1 abstention.

11. Vente du terrain du Camping Municipal au Conseil Général de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Hérault Habitat a été consulté pour étudier la construction d'un éco quartier sur le site de l'ancien camping municipal.

Hérault Habitat a proposé de réaliser cette étude dans le respect de la réglementation en vigueur, sous réserve d'un accord de principe du Conseil Municipal et de la mise à disposition du terrain, dès la fin de la procédure de validation du P.L.U., prévoyant le classement de la parcelle concernée en zone U.

Par délibération en date du 28 janvier 2010, le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, son accord de principe pour cette étude.

Le Conseil Général de l'Hérault propose, désormais, d'acheter ce terrain au prix de 100,00 €/m² de SHON.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur la proposition d'étude d'un projet d'éco quartier et de l'autoriser à signer l'acte de cession de l'ancien terrain du camping municipal au Département, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Il précise que cette délibération annulera et remplacera la délibération du 28 janvier dernier ayant le même objet.

Vote pour à l'unanimité

12. Questions diverses

Motion de soutien aux postiers de Capestang

Unanimité

Mise en place d'une boîte aux lettres type BALMOD en façade du bureau de poste

Avis défavorable à l'unanimité

13. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Festival du patrimoine en Domitienne : débutera le 28 août par un feu d'artifice au Port du Chichoulet à partir de 21 H 00. Sur la Commune également, aura lieu un concert – Les Grands Opéras – à l'Eglise de Vendres, le 18 septembre à partir de 21 h 00.

Domitienne : réunion au sujet de la mise en place d'un cinéclub. Possibilité de s'abonner et de voir des films récents à prix réduits (serait financé en partie par le SPAC).

14. Informations municipales

Un concert classique à l'Eglise devrait être organisé courant mai pour honorer la mémoire de Jérôme BELY avec la participation de quelques musiciens de l'orchestre Paul SELMER. Ce projet est en cours de validation.

Il y aura désormais 4 parutions du bulletin municipal par an, une par saison. Les élus souhaitent à l'unanimité moins une voix continuer à distribuer ce bulletin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été amené à débloquer la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 €.

A Vendres, le 6 mai 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 mai 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 16 présents + 3 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Yolande ROTH propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Demande de suppression du point 5 par un élu. Monsieur le Maire lui rappelle que pour retirer un point de l'ordre du jour, il faut une majorité, ce qui n'est pas le cas. Vote sur le maintien du point n° 5.

Unanimité – 1 voix (Mme Régina LAURENCE)

D'autre part, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point « Décision modificative – Virement de crédit n° 2 – Budget Commune », dans le point n° 7.

Unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 1^{er} avril 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 avril 2010.

Unanimité

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/14 – Modification du tarif ALSH PRIMAIRE – Création d'un tarif I : 42, 00 € pour permettre le paiement de la sortie exceptionnelle « Mini séjour à la Ferme ».
- 10/15 – Attribution du marché Travaux voirie – chemins ruraux au Groupement Eiffage/Guintoli.

Présentation

5. Projet de création de crèche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 28 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une étude pour la création d'une crèche. Cette étude ayant abouti, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur la création ou non d'une crèche sur la Commune, sous réserve de la validation du dossier par la CAF.

Monsieur le Maire présente le dossier d'études remis par le Cabinet GAXIEU et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Vote pour Unanimité moins 4 voix (Mme Christelle SENECAT, MM. Olivier FAUZAN, et Hervé ALLEGUEDE, Mme Régina LAURENCE) et une abstention (M. Christophe CATTIN).

Départ d'un élu. 15 présents + 3 procurations

6. Echange terrains Commune/CARRATIE/NOGUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 24 juillet 2008, ce dernier lui a donné son autorisation pour procéder à l'échange de terrains entre la Commune, Monsieur CARRATIE et Madame NOGUES, afin de déplacer le chemin rural dit « de Fontvieille ».

Cette délibération ne précisant pas exactement les parcelles échangées entre les différents protagonistes, Maître PAQUETTE, notaire désignée pour rédiger les actes inhérents à ces échanges, demande que le Conseil Municipal délibère à nouveau à ce sujet.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée d'approuver :

- l'échange des parcelles AI 322 et 323 appartenant à la Commune au bénéfice de Monsieur CARRATIE et de la parcelle AI 321 appartenant à Monsieur CARRATIE au bénéfice de la Commune,
- la cession à titre gratuit des parcelles AI 313, 315, 317 et 319 à la Commune par Madame NOGUES Sophie.

Il précise que les travaux de voirie pour le déplacement de ce chemin, ainsi que les frais de notaire sont à la charge de Monsieur CARRATIE.

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal, l'autorisation de signer les actes notariés inhérents à cette transaction.

Vote pour à l'unanimité

7. PVR Chemin du Moulin de Hyacinthe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 1^{er} avril dernier, ce dernier l'a autorisé à signer les actes d'acquisition de parcelles appartenant à Monsieur ARNAUD afin de devenir propriétaire de terrains sur lesquels sont prévus des

aménagements publics de la rue. D'autres propriétaires sont impactés par ces aménagements. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles :

- AP 733, appartenant à Monsieur ARNAUD, pour une superficie de 165 m²
- AP 750, appartenant à Monsieur LORIENTE, pour une superficie de 28 m²
- AP 735, appartenant à Monsieur ARNAUD, pour une superficie de 114 m²
- AP 749, appartenant à Madame CASTAGNE, pour une superficie de 107 m²
- AP 689, appartenant à Madame FOUILHE, pour une superficie de 117 m²
- AP 799, appartenant à Madame LAISOAVINA, pour une superficie de 93 m²

Il demande, également, de désigner Maître GONDARD pour l'élaboration des actes inhérents à ces acquisitions ainsi que l'autorisation de signer lesdits actes.

Vote pour à l'unanimité

8. Dénomination « Chemin des Roses »

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le passage piétonnier reliant la rue Traversière (à partir du carrefour avec la rue des Roses) et l'avenue de Bel Air ne porte pas de nom. A la demande du propriétaire dont l'entrée donne sur ce piétonnier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer cette voie « Chemin des Roses ».

Vote pour à l'unanimité

9. Finances Communales

Décision Modificative

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a été prévu sur le Budget CCAS, une subvention d'équipement versée par la Commune d'un montant de 814, 00 €. Cette dépense n'ayant pas été prévue dans le budget primitif 2010 de la Commune voté le 1^{er} avril dernier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de passer les écritures suivantes sur le Budget de la Commune :

Dépenses Fonctionnement – Article 6811 : Dotations amortissements des immobilisations
– 266, 00 €

Recettes Fonctionnement – Article 7067 : Redevances et droits des services périscolaires : –
266, 00 €

Dépenses Investissement – Article 204162 : Subvention d'équipement : + 814, 00 €

Recettes Investissement – Article 10223 : T.L.E. : + 814, 00 €

Vote pour à l'unanimité

Suppression des régies

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que certaines régies de la Commune ne sont plus actives ou inadaptées et qu'il convient d'en regrouper certaines, dans un souci de simplification administrative.

Il demande donc au Conseil Municipal, dans un premier temps, de supprimer les régies suivantes :

- Droits de publicité marché saisonnier
- Droits de place marché saisonnier
- Droits de publication marché village
- Droits de place marché village
- Droits de place autres que marché
- Droits de photocopies
- Droits de télécopies
- Extraits cadastraux
- Camp Ados
- Classes de découverte

Vote pour à l'unanimité

Création de régies

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de créer trois nouvelles régies, à savoir :

- Régie marchés (reprenant la régie droits de publicité marché saisonnier, droits de place marché saisonnier et droits de place marché village)
- Régie Reproductions (reprenant droits de photocopies, droits de télécopies et extraits cadastraux)
- Régie Camp Ados

Vote pour à l'unanimité

Création de tarifs régies

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de fixer des tarifs pour ces nouvelles régies. Il propose les tarifs suivants :

- Régie Marchés :
 - o Tarif A (Droits de place marché saisonnier): 2, 60 € /m linéaire / jour
 - o Tarif B (Droits de publicité marché saisonnier) : 55, 00 €

- o Tarif C (Droits de place marché village) : 1, 00 € l'emplacement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs.

Vote pour à l'unanimité

– Régie Reproductions :

- o Tarif A (Photocopies) : 0, 20 € /copie A4 recto
- o Tarif B (Réception de télécopie) : 0, 50 € /feuille
- o Tarif C (Envoi de télécopie dans le 34 et le 11) : 1, 00 € /feuille
- o Tarif D (Envoi de télécopie en France Métropolitaine hors 34 et 11) : 1, 50 € /feuille
- o Tarif E (Extraits cadastraux) : 0, 50 € /feuille

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs.

Vote pour à l'unanimité

– Régie Camp Ados :

- o Tarif A (100 % du séjour) : 280 €
- o Tarif B (75 % du séjour) : 210 €
- o Tarif C (50 % du séjour) : 140 €
- o Tarif D (25 % du séjour) : 70 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs.

Vote pour à l'unanimité

Amortissement véhicules Services Techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- par décision n°09/02 présentée au Conseil Municipal lors de sa séance du 30 avril 2009, le marché « Acquisition d'un camion polybenne » a été attribué à l'entreprise MECALOUR pour un montant de 41 860 €.
- par décision n°10/03 présentée au Conseil Municipal lors de la séance du 28 janvier 2010, le marché « Véhicules pour le Service Technique » a été attribué à l'entreprise MECALOUR pour l'acquisition d'un camion d'occasion d'une valeur de 20 930,00 € TTC, la société OMNIMAT pour l'acquisition d'un tractopelle neuf d'une valeur de 96 038,80 € TTC, la société CLAAS pour l'acquisition d'un tracteur neuf d'une valeur de 63 388,00 € TTC et la société NOREMAT pour l'acquisition d'une épareuse d'une valeur de 23 754,95 € TTC.

Ces différents véhicules sont en service et réglés aux entreprises. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider d'amortir ces matériels sur une durée de 7 ans par annuité linéaire de :

- pour le camion polybenne immatriculé AB-029-YK : 598, 00 € du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.

- pour le camion immatriculé AM-741-KC : 2 990 € du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.
- pour le tractopelle JCB type 3 CX Super Eco Pro : 13 719, 83 € du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.
- pour le tracteur immatriculé AL-269-WV : 9 055, 43 € du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.
- pour l'épareuse Prodigia 50 : 3 393, 56 € du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.

Vote pour à l'unanimité

10. Personnel Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet (20H), pour la période du 1^{er} au 31 août 2010.

Vote pour à l'unanimité

De plus, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Commission Personnel, lors de sa séance du 11 mai dernier, a décidé de réactualiser l'ensemble du régime indemnitaire des agents. Ainsi, elle propose de procéder à une augmentation en se calquant sur l'inflation de l'année N-1, à 0,25 % près.

Pour l'année 2010, Monsieur le Maire propose de retenir l'inflation des 12 derniers mois (avril 2009 à avril 2010), soit 1,7%, arrondis à 0,25% près, soit 1,75% d'augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Vote pour à l'unanimité

11. Frais de scolarité – Dérogation pour les enfants d'enseignants des écoles de Vendres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29 août 2006, celui-ci a décidé d'instaurer des frais de scolarité pour les enfants domiciliés dans une autre Commune et scolarisés à Vendres en vertu de l'article L 212.8 du Code de l'Education.

Certains enseignants des écoles maternelle et primaire de Vendres non domiciliés dans la Commune souhaiteraient scolariser leurs enfants sur leur lieu de travail.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de statuer sur une possible dérogation à la délibération du 29 août 2006 pour les enfants des enseignants de Vendres non domiciliés sur la Commune.

Vote contre moins 5 voix pour (MM. Jean-Pierre PEREZ, Gérard ESTAQUE, Damien BRUN et David CAMATS ayant procuration de M. Renaud ICHE) et 2 abstentions (Mmes Cathy LIMORTE et Brigitte ARINERO).

12. Convention de partenariat Commune de Vendres / SMBVA – Avenant n°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 1^{er} mars 2007, une convention de partenariat a été signée avec le SMBVA pour la gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude. Un premier avenant à cette convention a été signé en janvier 2008, afin de déterminer les conditions d'usage par le SMBVA, de l'écomusée, à titre d'habitation pour y loger un berger et ce, dans un premier temps, pour une durée de six mois avant l'installation dudit berger au Domaine de la Gairarde. Les travaux de ce domaine ayant pris du retard, un second avenant a été signé afin d'héberger dans les mêmes conditions le berger sur une période de huit mois. A ce jour, le Domaine de la Gairarde ne peut toujours pas être habité.

Il convient de passer un nouvel avenant à cette convention, pour permettre l'usage de l'écomusée à titre d'habitation jusqu'à la fin des travaux du Domaine de la Gairarde afin d'y loger un berger. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n°3 à cette convention ainsi que l'Autorisation d'Occupation Temporaire précisant les modalités de cet usage (durée, montant du loyer, etc...)-

Vote pour un avenant d'une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2010 à l'unanimité

13 – Questions diverses

Pas de point abordé

14 – Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

SMDA : demande de retrait du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude de la Mairie d'Ouveillan.

15 – Informations municipales

Réponse de La Poste suite au refus d'autorisation d'installation d'une BALMOD.

Un médecin projette de s'installer à VENDRES à compter du 1^{er} août 2010. Des discussions sont en cours pour finaliser les modalités de sa venue.

Camp adolescents à MILLAU du 5 au 14 juillet 2010.

Fête du livre le 5 juin 2010.

Fête du village : 9 personnes à héberger.

A Vendres, le 3 juin 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

----- CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du jeudi 24 juin 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 11 présents + 4 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Brigitte ARINERO propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Rajout d'un point : Demande de subvention au Conseil Général, Conseil Régional et Conservatoire du Littoral pour la mise en place de cheminements doux pour relier le village à la mer.

Unanimité , point n° 2 bis

2 Bis. Demandes de subvention au Conseil Général , Conseil Régional et Conservatoire du Littoral pour les cheminements doux village-plage

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 1^{er} avril 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010.

Vote pour à l'Unanimité

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/16 – Animation pour la Féria – « Beatles History », pour un montant de 1373, 15 € + charges.

- 10/17 – Signature d'un contrat d'animation avec « Magic Musette » pour la fête du 13 juillet 2010, pour un montant de 550, 00 € T.T.C.
- 10/18 – Signature d'un contrat d'animation avec « les Madeleines et l'Avant Bras » pour la fête locale du 24 juillet 2010, pour un montant de 2750, 00 € T.T.C.
- 10/21 – Signature d'un contrat de sonorisation avec « Cocktail Music » pour la Féria de Vendres, pour un montant de 1020, 00 € T.T.C.

Présentation

5. Finances communales

Virement de crédit Budget Commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer les virements de crédits suivants :

- de l'opération 342 – RD 37 E10 :
 - à l'opération 319 – éclairage public, pour un montant de 10 000 €
 - à l'opération 191 – VRD Village (avenue du Vieux Moulin), pour un montant de 20 000 €
 - à l'opération 324 – VRD Bord de mer (route des cabanes), pour un montant de 8 000 €
 - à l'opération 308 – électrification rurale (électrification Hérault Energies STEP Village), pour un montant de 8 500 €
- de l'opération 358 – aménagement quartiers à l'opération VRD village (place de la forge), pour un montant de 13 000 €
- de l'article 020 – dépenses imprévues à l'opération 240 –dépendances mairie (toiture cave), pour un montant de 16 000 €
- de l'opération 232 – mobilier et matériel de transport à l'opération 191 – VRD village (place de la Brèche), pour un montant de 56 000 €.

Vote pour à l'Unanimité

Virement de crédit Budget AEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une annulation de permis de construire, la participation pour raccordement à l'égout, d'un montant de 1 500 €, a du être remboursée au pétitionnaire en prélevant cette somme sur l'article 658. Il demande donc l'autorisation d'effectuer le virement de crédit suivant :

- de l'article 022–Dépenses imprévues à l'article 658–Charges diverses de gestion courante pour un montant de 850 €

Vote pour à l'Unanimité

Subvention SNSM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SNSM, station de Valras, a sollicité une aide financière, au titre de ses nombreuses sorties de sauvetage effectuées l'année passée. Ses dépenses de fonctionnement étant sans cesse revues à la hausse, elle demande le soutien de toutes les Communes de la zone littorale qu'elle a en charge.

Suite à la commission finances qui s'est tenue le 3 juin 2010, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à la SNSM.

Vote pour à l'Unanimité

Subvention jeunes pompiers de Sérignan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi de même par les responsables des jeunes sapeurs pompiers de Sérignan. Ces derniers sollicitent une aide financière pour couvrir les dépenses des jeunes vendrois qui fréquentent leur caserne.

Suite à la commission finances qui s'est tenue le 3 juin 2010, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 70 € par jeune, soit 210 € au total.

Vote pour à l'Unanimité

Subvention exceptionnelle - rugby

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de l'équipe de rugby « Entente Vendres-Lespignan » demande le versement d'une subvention exceptionnelle pour financer les déplacements induits par leurs bons résultats dans le Championnat de France.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer une aide financière au club de rugby « Entente Vendres-lespignan » pour les frais inhérents à leur parcours.

Vote pour à l'Unanimité

Subvention exceptionnelle Association Patrimoine et Nature

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, chaque année, une aide exceptionnelle de 1500 € est accordée à cette association en vue des dépenses liées à la fête de la transhumance. Cette année, la Commune a pris en charge les frais de l'animation musicale et Monsieur le Maire propose de verser le différentiel à l'association, à savoir 223, 45 €.

Vote pour à l'Unanimité – 1 voix (Madame Yolande ROTH, membre du bureau de cette association, ne prend pas part au vote)

Emprunt global Crédit Agricole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Crédit Agricole a été sollicité pour financer divers projets sur la Commune, à hauteur de 2,5 millions d'euros, sur 30 ans.

Le Crédit Agricole propose 3 alternatives, chacune remboursable à compter du 15/06/2012.

- un taux fixe à 4,05% avec échéances trimestrielles
- un taux fixe alternatif : 3,55% si Euribor 3 mois est inférieur ou égal à 6% (taux jamais atteint depuis sa création en 1999), sinon Euribor 3 mois, avec échéances trimestrielles
- un taux fixe à paliers, soit 3,60% pendant 5 ans, puis 4% pendant 10 ans, puis 4,70% pendant 15 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur cet emprunt qui servira à financer les projets communaux, sachant que les annuités des propositions 1 et 3 varient entre 35 000 et 38 000 € en moyenne.

Vote pour la proposition 1 : 2 (MM. Renaud ICHE et Hervé ALLEGUEDE)

Vote pour la proposition 3 : 9+4

Taxe locale sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2009, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), remplace la TSA (taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes), la TSE (taxe sur les emplacements publicitaires) et la taxe sur les véhicules publicitaires. C'est une taxe facultative qui frappe tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Le redevable de la taxe est l'exploitant du support. Il doit déclarer ses supports dans les 2 mois qui suivent leur création ou leur suppression.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre cette taxe en place dans un premier temps. Il s'engage, quand l'audit du produit attendu sera affiné, à demander au Conseil Municipal de la percevoir ou pas.

Vote pour à l'Unanimité – 2 voix contre (MM. Renaud ICHE et Olivier

FAUZAN)

6. Autorisation signature nouvel acte de vente de l'immeuble TORTOSA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 novembre 2007, ce dernier l'a autorisé à signer l'acte de vente de l'immeuble TORTOSA avec M. Benoît ESPI. Pour des raisons économiques, l'acquéreur peut seulement aujourd'hui s'acquitter du montant de la vente.

Or, l'acte notarié prévoyait des échéances, qui n'ont donc pas été respectées et donc des pénalités de retard.

La Perception ne peut donc pas encaisser la vente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'encaisser le paiement de cette vente sans demander les pénalités de retard correspondantes à l'acquéreur.

Vote pour à l'Unanimité

7. Personnel Municipal

Création poste adjoint d'animation 2^{ème} classe

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuel pour la période du 5 au 14 juillet 2010, nécessaire pour encadrer les adolescents lors du camp prévu à MILLAU.

Vote pour à l'Unanimité

Suppression postes rédacteurs et adjoints techniques 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux derniers avancements de grade et après avis favorable du CTP, il convient à présent de supprimer :

- 2 postes de rédacteurs, les agents occupant jusqu'alors ces postes, ayant été nommés rédacteurs principaux ;
- 7 postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe, les agents concernés ayant été nommés adjoints techniques principaux 2^{ème} classe.

Vote pour à l'Unanimité

8. RD 37 E7 – Convention Hérault Energies

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, suite à la modification du plan de financement par Hérault Energies, le montant total des travaux relatifs à la RD 37 E7, à la charge de la Commune, comprenant : *

- la convention travaux voirie avec le Département (37 010,22 € passés en Conseil le 1^{er} avril dernier),
- la convention avec Hérault Energies (66 108, 34 € - 11 000, 00 € de recettes à inscrire au budget),
- la convention avec France Telecom (6473, 94 €)
- et les travaux de terrassements de Bonvoisin à la RD64 (8 400 €)

s'élèveraient à 106 992, 50 € TTC, soit environ 4 134,65 € de plus qu'initialement annoncés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement proposé par Hérault Energies, de solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du Département et de Hérault Energies et de l'autoriser à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote pour à l'Unanimité

9. Convention logement renforts gendarmerie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, pour la saison 2010, les renforts de gendarmerie seront, à nouveau, logés au Collège de Vendres. Il convient de conclure une convention qui liera l'ensemble des parties prenantes à savoir : le Collège de Vendres, le

Conseil Général, la Compagnie de Gendarmerie de Béziers et les Communes de Valras-Plage, Sérignan et Vendres. Le coût de ce logement sera de 9, 20 € par jour et par gendarme logé durant la période estivale. Ce coût est partagé selon les modes de répartition déjà pratiqués les années précédentes entre les Commune de Valras-Plage (42 %), Sérignan (35 %) et Vendres (23 %).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention correspondante et de l'autoriser à signer cette dernière.

Vote pour à l'Unanimité

10. Approbation Rapport Annuel 2009 du délégataire de service public Eau Potable

Dans le cadre de la délégation de service public de l'eau potable, la Lyonnaise des Eaux présente son rapport annuel 2009. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Vote pour à l'Unanimité

11. Approbation Rapport Annuel 2009 du délégataire de service public Assainissement

Dans le cadre de la délégation de service public de l'assainissement, la Lyonnaise des Eaux présente son rapport annuel 2009. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Vote pour à l'Unanimité

12. Autorisation signature acte de vente terrain camping avec le Département de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Hérault Habitat a été consulté pour étudier la construction d'un éco quartier sur le site de l'ancien camping municipal.

Par délibération en date du 29 avril 2010, le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, son accord de principe pour cette étude et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de terrain au Conseil Général de l'Hérault au prix de 100,00 €/m² de Surface Hors Œuvre Nette.

Il convient désormais de préciser que, étant impossible à ce jour de connaître la SHON qui sera utilisée, le Conseil Général propose de modifier la rédaction de la précédente Délibération comme suit « au prix de 100,00 €/m² de SHON prévisionnelle utilisable, soit 280 000 € » et de préciser la parcelle vendue.

Vote pour à l'Unanimité

13 - Questions diverses

Motion de soutien aux journalistes de FR3 retenus en otage en Afghanistan

14 - Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Commission sécurité collège : avis favorable.

Commission sécurité SCOPA: avis défavorable car absence de borne incendie à l'extérieur.
Il revient à la Commune de faire placer cet équipement.

Commission accessibilité Etablissement Mare Bella : avis défavorable. Une nouvelle réunion est prévue le 22 juillet 2010.

Commission sécurité pour le gymnase prévue le 21 juillet

Commission sécurité pour le Camping Lou Village : avis favorable.

Commission sécurité Centre Aéré Les Sablières : avis favorable.

15 – Informations municipales

Ecole de musique : Monsieur le Maire informe les élus de la municipalisation de cette école, dont la gestion sera assurée à compter du mois de septembre par le Service Public Administratif et Culturel.

Taxe de séjour : Monsieur le Maire souhaite faire savoir à la population que le contentieux opposant l'Association des Campings Aménagés de Vendres à la Commune au sujet du versement de la taxe de séjour 2009 ne sera pas réglé avant la saison estivale. Pour mémoire, l'ACAV a attaqué les titres de recettes émis par la Commune, et de ce fait, n'a rien payé pour 2009, en attendant le jugement.

Or, le Tribunal d'Instance, a encore une fois repoussé la date de l'audience, au 24 septembre prochain.

Relations Elus / Personnel

Taxe sur la non réalisation d'aires de stationnement : proposition de renvoyer ce point à la commission urbanisme pour qu'elle se prononce sur ce point.

A Vendres, le 1^{er} juillet 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 juillet 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 12 présents + 3 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Yolande ROTH propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Rajout de deux points :

9 bis , Demandes de subventions platelage et cheminements doux

Vote pour à l'Unanimité

9 ter , Encaissement des plagistes et des ambulants saisonniers possédant une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

Vote pour à l'Unanimité

9 quater , Demande signature AOT La Domitienne fête de la Mer au Port du Chichoulet

Vote pour à l'Unanimité

3. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/19 – Animation Féria « Le Triolet », pour un montant de 2650, 00 € T.T.C. ;
- 10/20 – Animation Fête de la mer « Le Triolet », pour un montant de 1325, 00 € T.T.C. ;
- 10/24 – conclusion de l'avenant n°35 à la police d'assurance SMACL PACTE BIENS n°2 pour assurer les 6 algécos utilisés en tant que postes de secours et sanitaires marché pour la saison estivale 2010.
- 10/25 – conclusion de l'avenant n° 36 à la police d'assurance SMACL Pacte BIENS n° 2 qui annule les frais d'édition de l'avenant n° 34 établi par erreur par la SMACL.

- 10/26 – contentieux CAMA – Décision d’interjeter appel du jugement du Tribunal Administratif du 26 mars 2010 ;
- 10/27 – Contentieux Pascal POCHCIOL – Jean PISAPIA – Martine PAGNON en vue de l’annulation de la délibération du 7 janvier 2010 relative à l’approbation du PLU – Décision d’ester en défense et désignation de Maître GIL FOURRIER.
- 10/28 – Attribution de mission relative au diagnostic d’éclairage public à l’Agence Pierre ROSSIGNOL, pour un montant de 3 960, 00 € H.T. ;
- 10/29 – Attribution de marché pour les travaux de réhabilitation des réseaux d’assainissement rue des lavoirs – réseau d’assainissement et poste de relevage à l’entreprise BESSIERE, pour un montant de 152 717, 57 € H.T. ;
- 10/30 – Conclusion de l’avenant n° 49 à la police d’assurance SMACL PACTE RC N° 2 pour assurer en responsabilité civile la fêria des 25, 26 et 27 juin 2010 ;
- 10/31 – Conclusion de l’avenant n° 32 à la police d’assurance SMACL PACTE IAC N° 1 pour assurer en indemnisation des accidents corporels la fête du livre du 5 juin 2010 ;
- 10/32 – Conclusion de l’avenant n° 33 à la police d’assurance SMACL PACTE IAC n° 1 pour assurer en indemnisation des accidents corporels le camp ados qui se déroulera du 5 au 14 juillet 2010 à MILLAU;
- 10/33 – Conclusion de l’avenant n° 48 à la police d’assurance SMACL PACTE RC N° 2 pour assurer en responsabilité civile le camp ados qui se déroulera du 5 au 14 juillet 2010 à MILLAU.

Présentation

4. Installation docteur

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, depuis l’envoi de la convocation du présent conseil, la venue de ce médecin est compromise. Ce point sera soumis à l’ordre du jour d’un prochain conseil municipal, si besoin.

5. Finances communales

Demande de subvention Place de la Forge .

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu’il convient de procéder à la réfection de la voirie de la Place de la Forge, celle-ci étant très abîmée.

Le montant estimatif des travaux est fixé à 10 066, 40 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général de l’Hérault la subvention la plus élevée possible.

Vote pour à l’Unanimité

Départ d’un élu

Demande de subvention Place de la Brèche .

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'aménagement de la Place de la Brèche : reprise de la voirie, création d'un amphithéâtre, création de réseaux et mise en place d'un espace de tri sélectif.

Le montant estimatif des travaux est fixé à 180 000, 00 € H.T

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général de l'Hérault la subvention la plus élevée possible.

Vote pour à l'Unanimité

Arrivée d'un élu

Demandes de subvention crèche et école maternelle .

- Crèche : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 mai 2010, le Conseil Municipal l'a autorisé à réaliser une crèche municipale, sous réserve de l'accompagnement de ce projet par la CAF. Le montant estimatif des travaux s'élève au total à 585 000, 00 € H.T. pour un bâtiment d'une superficie de 290 m².

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter les aides les plus élevées possibles, auprès des financeurs suivants : CAF, Conseil Général, FNAS.

Vote pour à l'Unanimité

- Ecole maternelle : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission école a finalisé son travail qui a été soumis au cabinet Gaxieu, chargé des études préalables. Le chiffrage définitif fait apparaître un montant total de travaux de 2 219 000, 00 € H.T.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de lui donner un accord de principe pour réaliser cet équipement et l'autorisation de solliciter les aides les plus élevées possibles, auprès des financeurs suivants : Conseil Général, Etat (DGE).

Vote pour à l'Unanimité

Virement de crédit n°3 – Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans sa séance du 24 juin 2010, par délibération n° 10/062404, ce dernier a voté un virement de crédit de l'article 2182 – opération 232 (*mobilier et matériel de transport*) d'un montant de 56 000,00 € vers l'article 2315 – opération 191 (*VRD village*). Or, ce montant surestimé a occasionné un dépassement de crédit. Ainsi, pour combler ce dépassement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le virement de crédit suivant :

- 40 000, 00 € de l'article 2315 (*Installation matériel et outillages techniques*) – Opération 342 (Aménagement RD 37 E10 – 2^{ème} tranche)
- à l'article 2182 (*Matériel de transport*) – Opération 232 (*Mobilier et matériel de transport*).

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 24 juin 2010, par délibération n° 10/062411, celui-ci a autorisé la signature d'une convention avec Hérault Energies pour l'aménagement de la RD 37^E7. Le coût réévalué des travaux nécessite le virement de crédit suivant :

- **54 800, 00 €** de l'article 2315 (*Installation matériel et outillages techniques*) – Opération 342 (*Aménagement RD 37 E10 – 2^{ème} tranche*)

à l'article 2315 (*Installation matériel et outillages techniques*) – Opération 353 (*RD 37 E7*).

Vote pour à l'Unanimité

Virement de crédit N° 2 Budget AEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération n° 08/051510 en date du 15 mai 2010, ce dernier a approuvé le plan de financement évalué par Hérault Energies pour les travaux d'électrification relatifs à l'extension de la station d'épuration de Vendres Littoral à hauteur de 19 565, 22 € et l'a autorisé à signer la convention correspondante avec Hérault Energies.

Or, le montant de ces travaux d'électrification ont été revus à la hausse.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer le virement de crédit suivant : 6110 € de l'article **020** (*Dépenses Imprévues*) à l'article **2313** (*Constructions*) – **Opération 21** (*Extension STEP Littoral*).

Vote pour à l'Unanimité

Suppression des régies

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 27 mai 2010, celui-ci a décidé de regrouper certaines régies, dans un souci de simplification administrative. Certaines régies ont donc été supprimées et d'autres créées. La commission finances réunie le 29 juin 2010 a travaillé sur les régies relatives au scolaire et périscolaire et a déterminé un nouveau mode de calcul pour l'encaissement de celles-ci.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée, dans un premier temps, de supprimer les régies suivantes :

- Régie A.L.S.H. maternel
- Régie A.L.S.H. primaire
- Régie cantine maternel
- Régie cantine primaire.

Vote pour à l'Unanimité

Création de régies

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de créer deux nouvelles régies, à savoir :

- Régie A.L.S.H. maternel et primaire
- Régie cantine maternelle et primaire

Vote pour à l'Unanimité

Création de tarifs régies

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de fixer des tarifs pour ces nouvelles régies. Il propose de réactualiser les tarifs périscolaires et cantine, en appliquant désormais les quotients familiaux suivants :

TARIFS	Quotient Familial compris entre	et
TARIF A	0	159
TARIF B	160	213
TARIF C	214	266
TARIF D	267	317
TARIF E	318	370
TARIF F	371	422
TARIF G	423	476
TARIF H	477	528
TARIF I	529	580
TARIF J	581	632
TARIF K	633	685
TARIF L	686	738
TARIF M	739	791
TARIF N	792	843
TARIF O	844	894
TARIF P	895	947
TARIF Q	948	1000
TARIF R	1001	1052
TARIF S	1053	1106
TARIF T	1107	1158
TARIF U	1159	1212
TARIF V	1213	1264
TARIF W	1265	1317
TARIF X	1318	1371

TARIF Y	1372	Et plus
---------	------	---------

Pour l'Année scolaire 2010/2011, les tarifs seraient compris entre .

- A.L.S.H. maternel et primaire :

- * 0, 50 € et 0, 90 € la journée pour l'accueil de Loisir Périscolaire (A.L.P.) des lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et/ou soirs ;
- * 1, 80 € et 4, 70 € pour l'accueil le mercredi ;
- * 2, 80 € et 6,55 € en cas de sorties exceptionnelles le mercredi ;
- * 0, 50 € et 0, 90 € pour la séance d'un atelier périscolaire.

- CANTINE écoles maternelle et primaire :

- * 0, 70 € et 4, 00 € le repas.

Pour chaque élément, il est prévu un lissage sur 4 ans, sans tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, ce qui ramènera les différents tarifs, pour la rentrée scolaire 2013/2014 entre :

- A.L.S.H. maternel et primaire :

- * 0, 50 € et 1, 80 € la journée pour l'accueil de Loisir Périscolaire (A.L.P.) des lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et/ou soirs ;
- * 1, 80 € et 6, 50 € pour l'accueil le mercredi ;
- * 2, 80 € et 9, 00 € en cas de sorties exceptionnelles le mercredi ;
- * 0, 50 € et 1, 80 € pour la séance d'un atelier périscolaire.

- CANTINE écoles maternelle et primaire :

- * 0, 70 € et 4, 65 € le repas.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces tarifs.

Vote pour 15 – 2 voix contre (MM. Olivier FAUZAN et Hervé ALLEGUEDE)

6. Création d'un city stade – Demande de subvention Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, par délibérations n° 10/010707, 10/010708 et 10/010709, celui-ci a donné son accord de principe pour la création d'un City Stade Municipal et a sollicité des subventions respectivement au Conseil Général, au CNDS et à Monsieur le Député dans le cadre de la réserve parlementaire. Pour mémoire, le chiffrage de ce projet est d'environ 126 000 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une aide financière complémentaire la plus élevée possible auprès du Conseil Régional.

Vote pour à l'Unanimité

7. Eoliennes Offshore

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet d'implantation d'un parc éolien offshore sur le littoral agathois et biterrois a été présenté à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée par EDF Energies Nouvelles. Il s'agit d'un parc s'étendant sur 250 km², comprenant 20 à 30 éoliennes, entre 5 et 10 km de la côte. Pour que cet investissement soit

rentable, la construction doit s'effectuer sur des fonds inférieurs à 30 mètres, ce qui explique cette proximité du rivage.

Les Communes de GRUISSAN, PORT-LA-NOUVELLE, PORTIRAGNES et VALRAS-PLAGE sont opposées à cette implantation. Les autres Communes littorales concernées doivent prendre position.

Un document de planification du développement de l'énergie éolienne en mer a été établi en février 2010. L'analyse de ce dossier fait apparaître un certain nombre de points négatifs tels que la création d'une nuisance visuelle de par leur taille gigantesque (190 mètres depuis leur assise sur le fond marin), la non prise en compte des richesses patrimoniales et environnementales, la perturbation de l'organisation professionnelle de la pêche, la non répercussion en terme d'emplois car ceux-ci ne profiteront pas au sud biterrois, la non prise en compte de l'impact sur la faune, la flore, la nappe astienne, l'évolution du trait de côte...Enfin, la « manne financière » promise, après calcul de la répartition des produits fiscaux entre les Collectivités, se réduit à 3% pour la Commune de VALRAS-PLAGE qui, comme les autres Communes concernées, n'a pas été associée à la concertation.

En outre, le Conservatoire du Littoral, sollicité par EDF en vue d'une autorisation d'installation d'un mât de mesures sur une parcelle de terrain lui appartenant, secteur des Montilles, a refusé cette autorisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer contre ce projet, par solidarité avec nos communes voisines, sans remettre pour autant en cause le principe des énergies renouvelables pour lesquelles le Conseil municipal s'engage à étudier les dossiers au cas par cas.

Vote contre ce projet à l'Unanimité

8. Personnel Municipal . Création poste adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du surcroît de travail supporté par le Service Technique durant la saison estivale et notamment la programmation des travaux liés à l'aménagement de l'accueil, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps, à compter du 9 juillet 2010 et jusqu'au 31 août 2010.

Vote pour à l'Unanimité

a. Alignement rue du Stade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 29 octobre 2009, celui-ci a donné son autorisation pour acquérir à titre gratuit des parcelles de terrains jouxtant la rue du Stade afin de procéder à un alignement de cette rue et désigné Maître GONDARD afin d'acter ces acquisitions. Depuis, cet alignement a été prolongé le long de cette voie. De plus, certaines séparations cadastrales effectuées en 2002, n'ont jamais été actées. Afin de clarifier les différentes actions à mener pour effectuer cet alignement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à nouveau en tenant compte de toutes les

parcelles à acquérir pour intégration dans le Domaine Public de la Commune et des particularités liées à certaines d'entre elles :

- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 843, appartenant à Monsieur René BELLY, pour une superficie de 12 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 841, appartenant à Madame Jeannine GROS, pour une superficie de 21 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 839, appartenant à Monsieur Serge HUGOUNENC, pour une superficie de 42m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 838, appartenant aux héritiers de Monsieur Elie ALDEBERT, pour une superficie de 41 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 835, appartenant à Monsieur Jean-Luc BERNADAC, pour une superficie de 17 m²

Ces dernières ont été définies par un document d'arpentage réalisé en 2002.

- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 920, appartenant à Monsieur Jean-Louis CABANES, pour une superficie de 31 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 922, appartenant à Monsieur Guy CROS, pour une superficie de 15 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 924, appartenant à Madame Laurence LACAZE épouse CALMEL, pour une superficie de 6 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 926, appartenant à Madame Virginie HUGOUNENC épouse QUINTIERI, pour une superficie de 2 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 928, appartenant à Monsieur Jean-Luc BERNADAC, pour une superficie de 4 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 930, appartenant à Monsieur Roger GINESTE, pour une superficie de 7 m²
- acquisition à titre gratuit des parcelles n° BN 38, BN 40 et BN 43, appartenant à Monsieur Jérôme CAZALEDES, pour des superficies respectives de 51 m², 57 m² et 214 m²
- acquisition à titre gratuit de la parcelle n° AM 936 appartenant à Monsieur Francis MILESI, pour une superficie de 1 m².

Ces parcelles seront classées dans le Domaine public, dès leur acquisition.

Une servitude sera à inscrire sur l'acte d'acquisition des parcelles AM 835 et 928, appartenant à Monsieur BERNADAC pour lui permettre de conserver l'utilisation de son puits.

Enfin, s'agissant des parcelles n° BN 44 et BN 177, respectivement d'une superficie de 99 m² et 583 m² appartenant à la Commune et incluses dans le domaine privé, il convient de les reclasser dans le domaine public.

Monsieur le Maire précise, toutefois, qu'il restera à finaliser cet alignement jusqu'à la station d'épuration.

Il précise également que la Commune prendra à sa charge la destruction et la reconstruction des clôtures existantes le long des terrains acquis.

Vote pour à l'Unanimité

9 Bis. Platelage / Cheminements doux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2009, celui-ci a approuvé le projet de réalisation d'un platelage derrière le parking du Forum et l'a autorisé à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général, le Conseil Régional et le FEDER, respectivement à hauteur de 15, 15 et 50 % du montant total des travaux s'élevant à 199 006 € HT. Suite aux réunions avec les différents protagonistes, ces taux avaient déjà été modifiés une première fois et avaient été validés par le Conseil Municipal le 1^{er} avril 2010.

Le montant des travaux a ensuite été réajusté (267 433, 40 € H.T.), et approuvé par délibérations en date du 29 avril 2010, de même que le montant des aides financières à solliciter : FEDER, à hauteur de 22%, Etat (FNADT), à hauteur de 26%, Conseil Régional, à hauteur de 15% et Conseil Général à hauteur de 15%.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 24 juin 2010, celui-ci a :

- approuvé le projet le projet de réalisation de cheminements doux pour maîtriser la fréquentation du public sur les arrières plages de VENDRES , le montant des travaux étant estimé à 39 750, 00 € H.T. ;
- autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et du Conservatoire du Littoral des aides financières à hauteur respectivement de 30%, 30% et 20% du montant des travaux.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les financeurs demandent à ce que ces deux dossiers soient regroupés, et que leur soit appliqué le 1^{er} plan de financement : FEDER, à hauteur de 22%, Etat (FNADT), à hauteur de 26%, Conseil Régional, à hauteur de 15% et Conseil Général à hauteur de 15%.

Vote pour à l'Unanimité

9 Ter. Encaissement plagistes et des ambulants saisonniers possédant une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les délais de recouvrement suivants ; 30 juin, 31 août et 15 septembre, au prorata du nombre de jours.

Vote pour à l'Unanimité – 1 Voix (Régn LAURENCE qui est concernée et ne prend donc pas part au vote)

9. quater Demande autorisation signature AOT La Domitienne fête de la Mer au Port du Chichoulet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sollicitée par Monsieur le Président de la Domitienne, gestionnaire du port, en vue de l'organisation de la fête de la mer au port du Chichoulet par la Commune ;

Vote pour à l'Unanimité

10. Questions diverses

Plainte de la part du propriétaire du terrain situé entre les campings « Le Saint Méen » et « Les Foulègues » qui, lui, ne peut exploiter un tel établissement car situé dans la « trouée verte ».

Dégradations du site du Portail Vieil au niveau du fleurissement

Demande de signalétique pour la fête du village

11. – Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu un rendez-vous avec Monsieur Michel BOZZARELLI.

Commission sécurité SCOPA: avis défavorable

Commissions de sécurité Collège, Les Sablières et Camping Lou Village : avis favorables.

Présentation du Schéma Directeur d'Assainissement et d'Eau Potable du SIVOM d'Ensérune.

12. – Informations municipales

Taxe de séjour : Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu le Président de l'ACAV qui demande à ce que les tarifs de la taxe de séjour appliqués soient identiques à ceux que pratique la Commune de Sérignan, sous peine de ne pas payer cette taxe pour la saison 2010. Aujourd'hui, chaque camping membre de l'ACAV a réglé 1 € au titre de la taxe de séjour 2010.

A Vendres, le 15 juillet 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 août 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 10 présents + 5 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Monsieur Christophe CATTIN propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Retrait du point 7 : Rapport d'activités 2009 – Service Public Déchets Ménagers – La Domitienne.

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation des Procès-Verbaux des séances des 24 juin 2010 et 8 juillet 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 juin 2010.

Unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2010.

Unanimité

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/22 – Animation Fête locale du 23 juillet 2010– « Cocktail's Music », pour un montant de 1108, 51 € Hors Charges Sociales ;
- 10/23 – Animation Fête locale du 24 juillet 2010– « Cocktail's Music », pour un montant de 780, 00 € Hors Charges Sociales ;

- 10/34 – Animation Fête locale – « Bloc Note », pour un montant de 686, 00 € T.T.C. ;
- 10/35 – Attribution de marché fourniture, préparation et livraison de repas en liaison froide à la société AVENANCE ENSEIGNEMENT SANTE
- 10/36 – Animation Fête de la Mer – Orchestre Eric Perier, pour un montant de 3710, 00 € Hors Charges Sociales.
- 10/37 – SMACL Police Navigation de Plaisance n° 001 – Avenant n° 007 : mise à jour du parc de zodiacs à assurer.
- 10/38 : SMACL Police Pacte biens n°002 – Avenant n°37 – Mise à jour de la police d'assurance de la station d'épuration littoral suite à son extension.

Présentation

5. Election des membres du jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'école maternelle et de la crèche

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un marché sur concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la réalisation de l'école maternelle et de la crèche.

En application de l'article 24 du Code des Marchés Publics, elle doit être composée du Maire ou de son représentant, Président de droit, de 3 membres titulaires et de 3 suppléants.

Elle est élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de fixer les conditions de dépôt des listes,
- de procéder à l'élection.

Détermination des conditions de dépôt des listes : les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants) et elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Vote pour à l'unanimité

Une seule liste ayant été déposée avant l'ouverture de la présente séance, Monsieur le Maire propose de passer à l'élection des membres :

Madame Cathy LIMORTE, Monsieur Gérard ESTAQUE, Monsieur David CAMATS (titulaires)

nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 0, suffrages exprimés : 15, majorité absolue : 8 et nombre de voix : 15 voix

Madame Yolande ROTH, Madame Ghislaine DUROC, Monsieur Georges PEREZ (suppléants)

nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 0, suffrages exprimés : 15, majorité absolue : 8 et nombre de voix : 15 voix

6. La Domitienne – Approbation modification statuts – Avenant n° 12

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes La Domitienne a voté la modification de ses statuts le 30 juin 2010 dont les principaux changements interviennent dans le cadre de ses compétences optionnelles.

En effet, la Domitienne exerce la compétence « Procédure d'aménagement : Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE), Zone d'Aménagement Différé (ZAD) pour les « zones créées et réalisées pour exercer les compétences économiques et touristiques définies lorsqu'elles sont créées et réalisées pour exercer les compétences économiques et touristiques définies ci-dessous » :

- Aménagement, gestion et entretien de toute nouvelle zone créée sur le territoire communautaire.

Ainsi, selon les principes de spécialité et d'exclusivité qui fondent le droit de l'intercommunalité, les communes ne peuvent légalement réaliser des zones d'activités sur le territoire communautaire. Or, financièrement et techniquement, les moyens de la communauté ne permettent pas de suivre tous les projets et en particulier la relocalisation des artisans. Une nouvelle rédaction de l'alinéa « aménagement, gestion de toute nouvelle zone créée sur le territoire communautaire, permettrait de résoudre le problème. Elle pourrait être libellée ainsi : « Aménagement ; gestion et entretien de toute nouvelle zone créée sur le territoire communautaire », sauf lorsqu'il s'agit de relocalisation d'entreprises pour des surfaces de moins de trois hectares ». Avec cette redéfinition de l'intérêt communautaire, les communes récupèrent de fait la possibilité d'utiliser les procédures d'aménagement public, précédemment citées, pour les ZAE de moins de trois hectares.

Il précise que conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales, « le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes La Domitienne, pour se prononcer sur la modification envisagée ».

Il demande donc au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

Vote pour à l'Unanimité

7. Rapport d'activités 2009 – Service public Déchets Ménagers – La Domitienne

Il a été décidé à l'unanimité de retirer ce point de l'ordre du jour. (Cf. point n° 2).

8. Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire :

- informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes La Domitienne a voté l'adoption du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés le 30 juin dernier.
- présente ce règlement dont les enjeux sont de définir réglementairement le cadre du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés assurée par la Communauté de Communes, de permettre à la police municipale de s'appuyer sur ce règlement pour faire respecter certaines consignes et disposer le cas échéant d'un dispositif de sanction des abus et de garantir un service de qualité ;
- propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Vote pour à l'Unanimité

9. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable qui doit faire l'objet d'une présentation à l'Assemblée Délibérante, puis d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, assistant conseil auprès de la Commune de VENDRES, a rédigé un projet de rapport pour l'année 2009 avec l'aide des services municipaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Vote pour à l'Unanimité

10. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif qui doit faire l'objet d'une présentation à l'Assemblée Délibérante, puis d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, assistant conseil auprès de la Commune de VENDRES, a rédigé un projet de rapport pour l'année 2009 avec l'aide des services municipaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Vote pour à l'Unanimité

11. Demande de subvention Agence de l'Eau – Profil de vulnérabilité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 sur les eaux de baignade a été transposée en droit français.

Cette nouvelle réglementation impose une première comptabilisation des nouveaux paramètres au plus tard durant la saison 2010 et la réalisation du profil de plage avant fin 2010 pour transmission à Monsieur le Préfet au 1^{er} février 2011.

Pour mémoire, ce dispositif modifie les règles de classement des eaux de baignade et précise les principes de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers.

Une première étude avait été réalisée par la Lyonnaise des Eaux en 2009, pour un montant de 7 500 € H.T. environ, prestation qui, lors de sa présentation à l'Agence de l'Eau, financeur potentiel, avait été recalée pour le motif que tous les critères n'étaient pas remplis.

Aujourd'hui, tenue par les délais imposés par la directive européenne, la Commune se doit impérativement de relancer cette étude mais, cette fois-ci, le seuil des marchés ayant été abaissé à 4 000 €, en lançant un marché, qui prenne en compte ces critères.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau.

Vote pour à l'Unanimité

12. Renouvellement Convention de Délégation de Compétence d'Organisation de Transport Scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Convention de Délégation de Compétence d'Organisation de Transport Scolaire est arrivée à échéance le 2 juillet dernier, dernier jour scolaire.

Il rappelle que cette convention est conclue entre le Syndicat Mixte des Transport en Commun de l'Hérault (SMTCH) et la Commune pour préciser les conditions dans lesquelles l'Autorité Organisatrice de premier rang (SMTCH) délègue une partie de ses compétences d'organisation du transport scolaire à l'autorité organisatrice de second rang (la Commune) en application de l'article R 213-12 du Code de l'Education.

La Commune, par cette convention, est autorisée à organiser le transport scolaire des élèves vers les établissements scolaires (écoles maternelle et primaire) de la Commune.

Les élèves concernés résident dans les domaines et les zones environnants du village. Les parents doivent au préalable avoir inscrit leurs enfants auprès du SMTCH qui envoie la liste à la Commune avant la rentrée scolaire.

Pour ce service, la Commune perçoit une participation annuelle correspondant aux moyens engagés et aux kilomètres effectués sur la période de référence.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la présente convention avec le SMTCH, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Vote pour à l'Unanimité

13. Finances communales

Virement de Crédits n° 4 – Budget Principal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer les virements de crédits suivants :

- FONCTIONNEMENT

- de l'article 022 : *dépenses imprévues* à l'article 673 : *Titres annulés sur exercices antérieurs* de **26 500,00 €**
- prévu BP : 22 000,00 €
- mandaté à ce jour : 18 073,80 € (18 043,80 € annulation titre PAE La Yole
30,00 € annulation titre camp ado erroné)
- Reste : 3 926,20 €

En effet, la Perception demande à procéder à l'annulation de 3 autres titres :

- Titre n° 303 de 2008 d'un montant de **36,96 €** correspondant à une taxe de séjour réclamée, à tort, 2 fois par la Perception, à un particulier
- Titre n° 307 de 2008 d'un montant de **21 087,20 €** correspondant au versement par la CAF d'une subvention au CLAE que la Perception a, par erreur, prise en charge 2 fois
- Titre n° 178 de 2007 d'un montant de **8 976,20 €** correspondant à une P.R.E. payée par le titulaire d'un permis de construire qu'il a par la suite annulé. la somme doit donc lui être reversée.

Soit au total : **30 100,36 €**

- de l'article 022 : *dépenses imprévues* à l'article 6554 : *Contribution aux organismes de regroupement* de **20,00 €**, afin de pouvoir mandater la subvention allouée à la FDOTSI pour laquelle un montant de 380,00 € avait été prévu au B.P. comme pour l'exercice précédent et qui est cette année de 400,00 €.
- de l'article 022 : *Dépenses imprévues* à l'article 6558 : *Autres contributions obligatoires* de **1 200,00 €** afin de pouvoir mandater la dernière facture établie par la Lyonnaise des Eaux concernant les prélèvements et analyses d'eau de mer.

De plus, Monsieur le Président informe l'Assemblée que divers travaux d'investissement, pour lesquels une partie du financement n'a pas été prévu au Budget Primitif de la

Commune, doivent être à présents payés. Il demande donc l'autorisation d'effectuer les virements de crédits suivants :

- INVESTISSEMENT

- de l'opération 342 : *Aménagement RD37E10 2^{ème} tranche* à l'opération 276 : *Signalisation* de **5 300,00 €**
 - Prévu BP 6 000,00 €
 - Mandaté à ce jour : 5 211,04 €
 - Reste : 788,96 €
 - Facture en attente : 4 034,59 €
 - Prévision achats service technique : 2 000,00 €
- **57 000,00 €** de l'opération 344 : *maîtrise fréquentation arrière-plage* à l'opération 354 : *parking du forum* sur laquelle la prévision ne sera pas suffisante pour le mandatement des factures VRD et réseaux secs.

Vote pour à l'Unanimité

Suppression de régies municipales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 8 juillet 2010, il a été institué 2 régies, l'une pour l'encaissement des droits à la cantine scolaire, l'autre pour les droits d'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Afin de simplifier le fonctionnement, la commission finances, réunie le 29 juillet dernier, s'est prononcée favorable à la fusion de ces 2 régies. Il est donc proposé dans un premier temps de les supprimer.

Vote pour à l'Unanimité

Création de la régie « Services Extrascolaires »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer une seule régie remplaçant les 2 précédentes.

Vote pour à l'Unanimité

Demande subvention réfection façade de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention avait déjà été envoyé auprès des services de l'Etat pour le financement des travaux de rénovation de la Mairie, fin 2009. Ce dossier a été rejeté.

Pourtant, la façade, qui correspond à l'entrée de la Mairie, place du 14 Juillet, est très abîmée au niveau de la peinture et ses fenêtres et volets ne sont plus étanches. La porte d'entrée, en bois, est également en très mauvais état et il est urgent de procéder à sa réfection.

Préalablement au lancement d'un marché public de travaux, des devis ont été sollicités afin d'avoir une idée plus précise du coût de la dépense.

Ils représentent donc un montant total de 67 641,69 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du programme EBPU (Espaces et Bâtiments Publics), qui finance ce type d'opération.

Vote pour à l'Unanimité

14. Personnel Municipal

Suite à la Commission Personnel qui s'est tenue le 29 juillet 2010, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste contractuel d'ATSEM à temps non complet (29 heures hebdomadaires) d'un an, soit du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

Vote pour à l'Unanimité

15. Questions diverses

Commission d'accessibilité :

- Mare Bella Restauration Vente à emporter : avis défavorable
- Gérard DOUMAIRON – Local commercial : avis défavorable
- Royal Kids : avis défavorable

Commission sécurité :

- Sur dossier :
 - * Mare Bella – Point restauration vente à emporter : avis favorable
 - * Royal Kids : avis favorable
 - * Agnès CAMATS – Magasin céramiques : avis favorable
- suite à visite :
 - * Mare Bella – Point chaud +- vente à emporter : avis favorable
 - * Gymnase : avis défavorable
 - * Club House : avis défavorable

Projet de fermeture de la Poste de ROQUEBRUN.

Refus de la Direction de la Poste de mettre en place un distributeur de billets sur le village.

Des contacts ont été pris avec le Crédit Agricole.

16. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Compte-rendu de l'entrevue de Monsieur le Maire avec Michel BOZZARELLI.

17. Informations municipales

Eoliennes en mer : un courrier va être envoyé à M. BORLOO pour soutenir la procédure de PORTIRAGNES.

Enquête publique modification PLU – Via Europa.

Enquête Publique – Platelage.

Compte-rendu de l'entrevue de Monsieur le Maire avec Monsieur le Sous-Préfet de Béziers relative au contentieux sur le PLU, procédure entamée par l'association des Campings ACAV.

Commission Nationale d'Action Commerciale le 9 septembre 2010 pour le projet Casino.

Fête des associations le 18 septembre 2010.

A Vendres, le 6 Septembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 septembre 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 14 présents + 2 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Cathy LIMORTE propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Vote pour à l'Unanimité

3. Concours de Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une Crèche et d'une Ecole Maternelle

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, suite à l'interpellation de l'Ordre des Architectes au sujet de la procédure lancée courant du mois d'août, il convient de relancer cette procédure.

L'opération consiste en la réalisation d'un ensemble crèche et école maternelle sur un terrain communal situé immédiatement au Sud de l'école primaire existante. Ce groupe sera inscrit dans une démarche HQE.

Il comprendra, à titre indicatif :

- une école maternelle :
 - o de 4 classes avec une extension possible pour une 5^{ème} classe
 - o constituant un bâtiment de plain pied d'une surface utile de 955 m²
 - o avec une cour de 600 m² dotée d'un préau de 100 m²
- une crèche :
 - o d'une capacité d'accueil de 16 enfants et éventuellement 4 enfants supplémentaires
 - o constituant un bâtiment de plain pied d'une surface maximale utile de 290 m²
 - o dotée d'une cour avec préau

Ce projet devrait être mené à bien pour une remise des ouvrages en septembre 2012.

L'estimation prévisionnelle du coût de ces travaux est de 2 250 000 € HT.

Après renseignements pris auprès de l'Ordre des Architectes, le taux de rémunération préconisé par ce dernier pour la réalisation de projets d'écoles est compris entre 7,6 % et 8,4 %.

Le montant de ce marché peut donc être évalué à 189 000 € HT (en prenant la fourchette haute).

Ce montant laisse donc le choix à la Commune de passer ce marché en Procédure adaptée ou de le passer en procédure de concours.

Après avoir longuement étudié les avantages et inconvénients des différentes procédures, le Conseil Municipal procède au vote.

Vote pour l'annulation de la procédure de concours à l'Unanimité

Vote pour lancer le marché en procédure adaptée à l'Unanimité

A Vendres, le 27 Septembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 septembre 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 10 présents + 4 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Yolande ROTH propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Ajout d'un point à l'intérieur du point n° 7 – finances communales : Avenant à la régie du Service Public Administratif et Culturel pour encaisser les cotisations à l'école de musique.

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 août 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 août 2010.

Unanimité

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/39 – Désignation de Maître GIL FOURRIER Chantal pour défendre la Commune devant le TI de BEZIERS dans le contentieux relatif à la contestation des titres de recettes pour la Taxe de Séjour forfaitaire 2010.
- 10/40 – Signature contrat de bail – rez-de-chaussée rue de la Commune.

Présentation

5. Communication du rapport d'activités 2009 – SI du collège de Vendres

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2009 du Syndicat Intercommunal du Collège de Vendres.

Présentation

6. Dissolution S.I. Collège de SERIGNAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibérations des 29 juin 2009 et 2 décembre 2009, le Comité Syndical du Syndicat de Gestion du Collège Marcel Pagnol a approuvé la mise en œuvre du nouveau schéma organisationnel suivant :

- la dissolution de l'actuel syndicat de gestion du Collège Marcel Pagnol qui regroupe, sur six Communes membres, quatre Communes dont les enfants ne sont plus affectés au collège de SERIGNAN ;
- la transmission de la gestion des équipements sportifs, qui appartiennent désormais au Département de l'Hérault, à la Commune de SERIGNAN qui accepte de reprendre un agent du syndicat.

Cette nouvelle organisation, qui se mettra en place le 1^{er} janvier 2011, est rendue possible par la reprise, par le Département de l'Hérault, des équipements gérés par le syndicat mais également de la dette de cet EPCI.

A cette date, les deux agents de la structure seront transférés, pour l'un d'entre eux à la Commune de SERIGNAN et pour l'autre au Département.

Pour permettre la mise en place de cette nouvelle organisation, il convient donc de solliciter auprès des services de l'Etat, la dissolution du syndicat de gestion du Collège Marcel Pagnol de SERIGNAN au 31 décembre 2010.

En application des dispositions de l'article L 5212.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le consentement de tous les conseils municipaux des Communes membres du syndicat intercommunal est nécessaire pour que la dissolution puisse être arrêtée par le représentant de l'Etat dans le Département, dans le cadre d'une délibération concordante.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver le principe de la dissolution du syndicat.

Vote pour à l'Unanimité

7. Finances communales :

Demande de subvention CAF création crèche.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAF a accordé une aide de 163 200 € (correspondant à 7 400 € / place pour 16 places prévues à l'ouverture), sur les fonds nationaux.

Un nouveau dossier de subvention est désormais à élaborer pour obtenir un financement de la part de la CAF de Béziers, sur ses fonds propres (à hauteur de 40% maximum du montant restant à financer sur le projet),

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter cette aide.

Vote pour à l'Unanimité

Demande de subvention Conseil Général et Agence de l'Eau travaux sur réseau AEP Village

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'élaboration du Schéma Directeur AEP de Vendres village, il a été proposé la réalisation de travaux sur le réseau assainissement du bas du village en deux phases. La première, en cours de réalisation, concernait la rue des Lavoirs. Le montant des travaux de cette seconde phase qu'il convient de programmer, est estimé à : 544 563, 60 € H.T. et concerne plusieurs rues du centre-bourg : Rue de l'Enclos, rue du Temple de Vénus, rue de Jaussan, rue Trenvacel, rue de l'Egalité, Chemin du cimetière, rue de la Commune, rue Palazy, rue Irénée Baptiste, rue Frédéric Mistral, Petite promenade et rue Jean Moulin.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau, les subventions les plus élevées possibles.

Vote pour à l'Unanimité

Demande de subvention Conseil Général et Agence de l'Eau travaux sur réseau AEP Vendres-littoral

Monsieur le Maire précise que, suite à la réalisation de la STEP VENDRES littoral, il apparaît que des travaux sur le réseau sont nécessaires. Ces travaux d'urgence concernent la réhabilitation et le renforcement du poste de refoulement principal PR Pluton et de la canalisation de refoulement associée qui assurer le transfert de l'ensemble des eaux usées de Vendres Littoral vers la station d'épuration

Le coût de ces travaux est estimé à : 305 419, 00 € H.T. Ils concernent notamment la reprise du poste de relevage Pluton (devant le marché) et de la conduite menant jusqu'à la STEP.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau les subventions les plus élevées possibles.

Vote pour à l'Unanimité

Tarifs ALSH petites vacances

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier les tarifs de l'ALSH petites vacances, en instaurant le quotient familial comme référence.

Pour mémoire, les anciens tarifs étaient : 7.50 € sans bon CAF, 2.90 € avec bon CAF.

Le remboursement de la CAF via le dispositif « carte loisi-soleil » est de 4.60 € par enfant présent à l'ALSH, par jour.

Il est donc proposé une grille de tarifs avec 25 tranches de QF, ci dessous :

QUOTIENT	FAMILIAL	TARIFS
0	159	4,65 €
160	213	4,75 €
214	266	4,95 €
267	317	5,05 €
318	370	5,20 €
371	422	5,35 €
423	476	5,50 €
477	528	5,60 €
529	580	5,75 €
581	632	5,90 €
633	685	6,05 €
686	738	6,15 €
739	791	6,35 €
792	843	6,45 €
844	894	6,60 €
895	947	6,80 €
948	1000	6,90 €
1001	1052	7,05 €
1053	1106	7,15 €
1107	1158	7,30 €
1159	1212	7,45 €
1213	1264	7,60 €
1265	1317	7,75 €
1318	1371	7,90 €
1372		8,05 €

Vote pour à l'Unanimité

Subvention SPAC

Monsieur le Maire rappelle que l'école de musique a été municipalisée et que sa gestion dépend désormais du Service Public Administratif et Culturel de Vendres.

Suite à cette municipalisation, le Conseil d'Administration du SPAC a été dans l'obligation de voter un budget supplémentaire, afin d'intégrer notamment le paiement des professeurs de musique et le paiement des cotisations par les adhérents.

Ce budget supplémentaire nécessite le versement d'une subvention complémentaire de la part du budget principal, d'un montant de 17 100 €, s'ajoutant aux 4 000 € déjà budgétés.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée l'autorisation de procéder à ce virement sur le budget du SPAC.

Vote pour à l'Unanimité

Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie contractée l'année dernière auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 600 000 €, et de signer le contrat correspondant.

Vote pour à l'Unanimité

8. Personnel municipal :

Ateliers Périscolaires

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, dans le cadre des ateliers périscolaires proposés aux élèves de l'école primaire de la Commune de créer le poste suivant :

- pour l'atelier « théâtre » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 4 octobre au 31 décembre 2010 à raison de 6 heures hebdomadaires.

Vote pour à l'Unanimité

Recrutements professeurs de musique

Suite à la reprise de l'activité de l'Association Via Domila par le SPAC, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter des professeurs de musique, à savoir : 4 professeurs, dans le cadre de CDI de droit public non titulaire, au grade d'assistant d'enseignement artistique, à compter du 1^{er} octobre 2010, Il précise que le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à cette création.

Vote pour à l'Unanimité

Modification du Régime Indemnitaire

Suite à la prise de fonction en tant que responsable du service jeunesse de l'adjoint d'animation 1^{ère} classe, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire de celui-ci.

Vote pour à l'Unanimité

9. Communication du rapport d'activités et du Compte Administratif 2009 de la Domitienne

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009 de la Communauté de Communes La Domitienne et le rapport d'activités 2009.

10. Communication du rapport d'activités 2009 – Service Public Déchets Ménagers – La Domitienne

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets proposé par la Domitienne.

11. Questions diverses

Monsieur le Maire relate son intervention à la Domitienne concernant la réforme de la Taxe Professionnelle et les incidences sur la Taxe d'Habitation.

12. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Président invite les élus siégeant dans les différentes instances intercommunales à informer l'Assemblée des projets en cours :

Pas de point abordé.

13. Informations municipales

Marché crèche / école maternelle : appel d'offres impossible ; un marché sur procédure adaptée va donc être lancé.

A Vendres, le 6 Octobre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 Octobre 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 12 présents + 2 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Brigitte ARINERO propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation des Procès-Verbaux des séances des 23 Septembre 2010 et 30 Septembre 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2010.

Unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010.

Unanimité

Arrivée d'un élu avec procuration : 13 présents + 3 procurations

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/41 – Reconduction marché assurance VAM avec la SMACL.
- 10/42 – Reconduction marché à bons de commande « Missions de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructure, de voirie, réseaux divers et hydrauliques ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Groupement cabinet d'Etudes René GAXIEU/ ENTECH Ingénieurs Conseils.
- 10/43 – Attribution de marché – Etablissement du Profil de Baignade de Vendres-Plage à la Lyonnaise des Eaux.

Présentation

5. Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Hervé ALLEGUEDE du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission a fait l'objet d'une information à Monsieur le Sous-Préfet.

Information

6. Désignation des délégués du Conseil Municipal dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Outre cette démission, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de certains élus de revoir leurs délégations.

Pour le bon fonctionnement des affaires de la Commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles L5211-8 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée du mandat, à une nouvelle désignation des délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs.

- Retrait des désignations des délégations

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de retirer les délégations telles que votées en début de mandat dans un premier temps au sein des instances suivantes :

Madame Régina LAURENCE explique qu'elle ne souhaite pas prendre part au vote.

Monsieur Christophe CATTIN lui fait remarquer que si elle est présente en séance, elle est obligée de voter. Son expression serait alors considérée comme une abstention.

Madame Régina LAURENCE ne souhaitant pas prendre part au vote, elle se retire donc de la séance.

Nombre de votants : 12 présents + 2 procurations

- ***Communauté de Communes La Domitienne :***

- Délégués communautaires : 7 titulaires + 3 suppléants :

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Développement économique / Comité de Pilotage économique (1 titulaire + 2 suppléants)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Finances, Etudes prospectives (1 titulaire)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Politique Sociale et Socio Educative (1 titulaire + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Travaux (1 titulaire + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Protection et Mise en Valeur de l'Environnement (1 titulaire + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Politique du Logement et du Cadre de Vie (1 titulaire + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Développement Touristique (1 titulaire + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Personnel, Moyens Généraux, Fêtes et Cérémonies (1 titulaire + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Politique Culturelle, Patrimoniale et Associative (1 titulaire + 2 suppléants)

Vote , pour à l'unanimité

- Commission Aménagement du Territoire – Communication (1 titulaire + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- CLET (2 délégués)

Vote , pour à l'unanimité

- SMETA ASTIEN (1 titulaire + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- SIVOM Ensérune (2 titulaires + 2 suppléants)

Vote , pour à l'unanimité

- SIVOM Les Sablières (1 titulaire pour le secteur Culturel et Sportif)

Vote , pour à l'unanimité

- SIVU du Plateau de VENDRES (2 titulaires)

Vote , pour à l'unanimité

- A.F.R. (le Maire ou un délégué + 2 personnes de la Commune désignées par le Conseil Municipal)

Vote , pour à l'unanimité

- S.I. Collège de VENDRES (3 titulaires + 1 suppléant)

Vote , pour à l'unanimité

- S.I. Collège de SERIGNAN (3 délégués + 2 suppléants)

Vote , pour à l'unanimité

- Conseil d'Administration du Collège de Vendres (2 délégués)
Vote , pour à l'unanimité
- S.M.D.A. (1 titulaire + 1 suppléant)
Vote , pour à l'unanimité
- SEBLI (1 titulaire)
Vote , pour à l'unanimité
- Hérault Energies (1 titulaire + 1 suppléant)
Vote , pour à l'unanimité
- SAGE pour la Nappe Astienne (1 délégué)
Vote , pour à l'unanimité
- Conseil d'Administration du RLI (2 délégués de la Communauté de Communes La Domitienne)
Vote , pour à l'unanimité

Retour de Madame Régina LAURENCE: 13 présents + 3 procurations

Monsieur le Maire profite du retour de Madame Régina LAURENCE pour faire lecture de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : « S'il peut avoir une signification politique pour le conseiller qui le pratique, le refus de prendre part au vote n'a pas d'autre conséquence qu'une abstention... ».

- Vote des nouvelles délégations

Monsieur le Maire demande dans un second temps au Conseil Municipal de voter à bulletin secret pour procéder aux nouvelles désignations au sein des instances citées ci-dessus. Il précise que chaque liste ou candidature peut être déposée avant chaque vote.

**- Communauté de Communes La Domitienne
* Délégués communautaires**

**Liste unique : candidats :
Délégués titulaires :**

1. Monsieur Jean Pierre PEREZ
2. Monsieur Gérard ESTAQUE
3. Madame Cathy LIMORTE
4. Monsieur Jacques SUIRE
5. Madame Brigitte ARINERO
6. Monsieur Georges PEREZ
7. Monsieur David CAMATS

Délégués suppléants :

1. Ghislaine DUROC

2. Madame Yolande ROTH
3. Marie-Françoise SIERRI

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

- **Communauté de Communes La Domitienne**
*** Commissions**

1. Candidats :

Monsieur Jean Pierre PEREZ (titulaire) et Monsieur Georges PEREZ et Madame Yolande ROTH (suppléants) pour la commission Développement économique / Comité de Pilotage économique

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

2. Candidat :

Monsieur Christophe CATTIN (titulaire) pour la commission Finances, Etudes prospectives

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

3. Candidats :

Madame Cathy LIMORTE (titulaire) et Madame Brigitte ARINERO (suppléante) pour la commission Politique Sociale et Socio éducative

Vote pour : 13 voix et 3 nuls

4. Candidats :

Monsieur Georges PEREZ (titulaire) et Monsieur Gérard ESTAQUE (suppléant) pour la commission Travaux

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

5. Candidats :

Monsieur Gérard ESTAQUE (titulaire) et Monsieur David CAMATS (suppléant) pour la commission Protection et Mise en Valeur de l'Environnement

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

6. Candidats :

Monsieur David CAMATS (titulaire) Madame Christelle SENECAAT et (suppléante) pour la commission Politique du Logement et du Cadre de Vie

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

7. Candidats :

Monsieur David CAMATS (titulaire) et Monsieur Renaud ICHE (suppléant) pour la commission Développement Touristique

Vote: 12 voix pour, 2 nuls et 2 voix contre

8. Candidats :

Monsieur Christophe CATTIN (titulaire) et Madame Yolande ROTH (suppléante) pour la commission Personnel, Moyens Généraux, Fêtes et Cérémonies

Vote pour : 13 voix et 3 nuls

9. Candidats :

Monsieur Jacques SUIRE (titulaire) et Madame Brigitte ARINERO et Madame Cathy LIMORTE (suppléantes) pour la commission Politique Culturelle, Patrimoniale et Associative

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

10. Candidats :

Monsieur Jean Pierre PEREZ (titulaire) et Monsieur Gérard SCHLINDWEIN (suppléant) pour la commission Aménagement du Territoire - Communication

Vote pour , 14 voix et 2 nuls

- **Communauté de Communes La Domitienne**

*** C.L.E.T.**

Candidats :

Délégués titulaires :

Monsieur Jean Pierre PEREZ

Monsieur Christophe CATTIN

Vote pour , 14 voix et 2 nuls

- **SMETA ASTIEN** (1 titulaire + 1 suppléant)

Candidats :

Délégué titulaire :

Monsieur Renaud ICHE

Délégué suppléant :

Monsieur Damien BRUN

Vote pour , 14 voix et 2 nuls

- **SIVOM Ensérune** (2 titulaires + 2 suppléants)

Candidats :

Délégués titulaires :

Monsieur Gérard SCHLINDWEIN

Madame Yolande ROTH

Délégués suppléants :

Monsieur Renaud ICHE

Ghislaine DUROC

Vote pour , 13 voix et 3 nuls

- **SIVOM Les Sablières** (1 titulaire pour le secteur Culturel et Sportif)

Candidate :

Délégué titulaire :

Madame Cathy LIMORTE

Vote pour , 14 voix et 2 nuls

- **SIVU du Plateau de VENDRES** (2 titulaires)

Candidats :

Délégués titulaires :

Monsieur Gérard ESTAQUE

Monsieur Georges PEREZ

Vote , 13 voix pour, 2 nuls et 1 voix contre

- **A.F.R.** (le Maire ou un délégué + 2 personnes de la Commune désignées par le Conseil Municipal)

Candidats :

Délégués titulaires :

Monsieur Damien BRUN

Monsieur Richard LOPEZ

Monsieur Francis MILESI

Vote pour , 14 voix et 2 nuls

- **S.I. Collège de VENDRES** (3 titulaires + 1 suppléant)

Candidats :

Délégués titulaires :

Monsieur Jean Pierre PEREZ

Madame Christelle SENECAT

Madame Cathy LIMORTE

Déléguée suppléante :

Madame Yolande ROTH

Vote : 12 voix pour, 2 nuls et 2 voix contre

- **S.I. Collège de SERIGNAN** (3 délégués + 2 suppléants)

Candidats :

Délégués titulaires :

Monsieur Jean Pierre PEREZ

Madame Christelle SENECAT

Madame Cathy LIMORTE

Déléguées suppléantes :

Ghislaine DUROC

Madame Yolande ROTH

Vote pour : 12 voix pour, 2 nuls et 2 voix contre

- **Conseil d'Administration du Collège de Vendres** (2 délégués)

Candidates :

Déléguées titulaires :

Madame Cathy LIMORTE

Madame Brigitte ARINERO

Vote pour : 12 voix pour, 2 nuls et 2 voix contre

- **S.M.D.A.** (1 titulaire + 1 suppléant)

Candidats :

Délégué titulaire :

Monsieur Georges PEREZ

Délégué suppléant :

Monsieur Gérard ESTAQUE

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

- **SEBLI** (1 titulaire)

Candidat :

Délégué titulaire :

Monsieur Jean Pierre PEREZ

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

- **Hérault Energies** (1 titulaire + 1 suppléant)

Candidats :

Délégué titulaire :

Monsieur David CAMATS

Délégué suppléant :

Monsieur Jean Pierre PEREZ

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

- C.L.E. du SAGE pour la Nappe Astienne (1 délégué)

Candidate :

Déléguée titulaire :

Madame Yolande ROTH

Vote pour : 13 voix et 3 nuls

- Conseil d'Administration du RLI

(2 délégués de la Communauté de Communes La Domitienne)

Candidats :

Déléguée titulaire :

Madame Yolande ROTH

Délégué suppléant :

Monsieur David CAMATS

Vote pour : 14 voix et 2 nuls

Départ d'un élu qui donne procuration à un autre élu – Présents : 12 + 4 procurations

7. Rapport d'activité du SIVU du Plateau de VENDRES-SERIGNAN-SAUVIAN

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2009 du SIVU du Plateau de VENDRES-SERIGNAN-SAUVIAN.

Présentation

Départ d'un élu ayant procuration – Présents : 11+3 procurations

8. Finances communales

Demande de subvention abribus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'implantation d'un abribus au niveau du rond point du lotissement « Parc de Vénus ». Le montant des travaux s'élève à 5 980 € T.T.C.

Une demande de subvention a été formulée au Conseil Général de l'Hérault en avril 2010 et n'a pas abouti, faute de crédits suffisants.

Il convient aujourd'hui de solliciter une nouvelle fois le Conseil Général pour l'octroi de cette aide financière, au titre de l'exercice 2011.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Hérault, au titre des amendes de police, afin de mener à bien ce projet d'implantation d'abribus.

Vote pour à l'Unanimité

Virement de crédit n° 5 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de Sérignan d'une demande de participation pour l'achat de nouveaux tests psychométriques dont la psychologue scolaire souhaite faire l'acquisition.

Le montant de cette participation à verser à la Commune de Sérignan qui procèderait à son acquisition, serait calculée au prorata du nombre d'élèves scolarisés à Vendres (255 enfants), et s'élèverait à 217, 21 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette participation pour laquelle un virement de crédit n° 5 sur le budget principal sera nécessaire, les crédits de l'article 6554 (contributions aux organismes de regroupement) n'étant pas suffisants.

Vote pour à l'Unanimité

Retour d'un élu ayant procuration – Présents : 12+4 procurations

Modification versement PVR Chemin du Moulin de Hyacinthe – M. ARNAUD Philippe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le principe de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur le Territoire Communal a été institué par délibération en date du 6 octobre 2005.

Par délibération en date du 13 février 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'institution de cette Participation pour Voirie et Réseaux sur le Chemin du Moulin de Hyacinthe où des travaux de voiries étaient nécessaires pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, à savoir l'élargissement de la voie existante, la création de cheminements piétons et l'extension des réseaux de desserte.

Par délibération du 26 février 2009, le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux sur le Chemin du Moulin de Hyacinthe avec l'élargissement de la voie existante, la création de cheminements piétonniers et l'extension des réseaux de desserte et applique la PVR aux propriétaires riverains.

Par délibération en date du 1^{er} avril 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée AP 748, située sur le Chemin du Moulin de Hyacinthe, d'une superficie de 158 m² au prix de 180€/m² dont Monsieur ARNAUD était propriétaire.

La parcelle de terrain lui appartenant aujourd'hui s'est vue diminuée de 780 m² à 622 m².

Monsieur le Maire rappelle enfin que cette PVR dont doit s'acquitter les propriétaires riverains est due par mètre carré de terrain et est actualisée en fonction de l'évolution de l'indice TP01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

Le nouveau montant de cette participation, initialement de 8, 44 € le m², a été actualisé selon l'indice TPO1 et s'élève aujourd'hui à 8, 67 € le m².

Il convient donc de modifier le montant de la participation dont doit s'acquitter Monsieur ARNAUD Philippe comme suit: 622 m²X 8, 67 € = 5 392, 74 €.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver ce nouveau montant.

Vote pour à l'Unanimité

9. Acquisition terrains Chemin du Moulin de Hyacinthe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 1^{er} avril dernier, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les actes d'acquisition de parcelles appartenant à Monsieur ARNAUD afin de devenir propriétaire de terrains sur lesquels sont prévus des aménagements publics de la rue. De plus, il rappelle que, par délibération du 27 mai 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, à titre gratuit, et dans le même objectif, de parcelles d'autres propriétaires riverains, à savoir :

- AP 733, appartenant à Monsieur ARNAUD, pour une superficie de 165 m²
- AP 750, appartenant à Monsieur LORIENTE, pour une superficie de 28 m²
- AP 735, appartenant à Monsieur ARNAUD, pour une superficie de 114 m²
- AP 749, appartenant à Madame CASTAGNE, pour une superficie de 107 m²
- AP 689, appartenant à Madame FOUILHE, pour une superficie de 117 m²
- AP 799, appartenant à Madame LAISOIAVINA, pour une superficie de 93 m²

D'autres propriétaires sont impactés par ces aménagements. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition, à titre gratuit

- d'une partie de la parcelle AP 950, appartenant à Monsieur et Madame GIMENO, pour une superficie de 29 m² ;
- d'une partie de la parcelle AP 33, appartenant à Monsieur BELLET, pour une superficie approximative de 68 m² ;
- de la parcelle AP 986, appartenant à Monsieur TRIGO, pour une superficie de 20 m² .

Il demande, également, de désigner Maître GONDARD pour l'élaboration des actes inhérents à ces acquisitions ainsi que l'autorisation de signer lesdits actes.

Enfin, Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de signer les conventions au titre de la PVR à intervenir avec ces propriétaires.

Vote pour à l'Unanimité

En outre, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une propriétaire, Madame ROUSSEL née BARRE Pierrette, est concernée par cette opération d'élargissement de la voie, l'amenée et le raccordement des réseaux, Chemin du Moulin de Hyacinthe, mais hors cadre de la PVR.

Toujours dans le cadre des aménagements publics de cette voie, il propose au Conseil Municipal d'approuver la cession pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AP 13 lui appartenant.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation de signer une convention au titre du Projet Urbain Partenarial (PUP), qui stipulera notamment le montant de la participation dont elle devra s'acquitter envers la Commune pour les travaux d'aménage et de raccordement des réseaux.

Vote pour à l'Unanimité

10. Personnel municipal :

Approbation nouveaux règlements intérieurs de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un règlement intérieur en date du 16 Novembre 2007 a été instauré au 1^{er} janvier 2008. Ce règlement comportait une annexe 1 « Usage de l'Informatique », une annexe 2 « Usage des véhicules personnels et de service » et une annexe 3 « règlement intérieur Hygiène et Sécurité Roselière ».

Lors du dernier Comité Technique Paritaire, il a été décidé d'instaurer un Règlement Intérieur Hygiène et Sécurité » comportant une annexe 1 « Usage des véhicules » et une annexe 2 « Règlement Intérieur H.S. Roselière ». Ainsi, les annexes 2 et 3 du règlement intérieur existant du 16 Novembre 2007 doivent être supprimées.

Il rappelle également que, suite à la municipalisation de l'école de musique et au recrutement de professeurs de musique, il convient d'ajouter une annexe 2 « Ecole Municipale de Musique » au règlement intérieur existant du 16 Novembre 2007.

Il précise que le Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 24 Septembre 2010, a émis un avis favorable à la mise en place de ce règlement intérieur Hygiène et Sécurité et a validé l'annexe supplémentaire « Ecole Municipale de Musique ».

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces nouveaux règlements.

Vote pour à l'Unanimité

11. Autorisation signature conventions utilisation gymnase et halle des sports

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à des demandes formulées par diverses associations extérieures à VENDRES, relatives à l'octroi de créneaux horaires aussi bien à la halle des sports du collège qu'au gymnase, il convient d'établir des conventions de prêt à titre onéreux.

Les Associations sérignanaises de gymnastique et l'ABSS Littoral (Basket) ont ainsi sollicité des créneaux horaires à la halle des sports et au gymnase.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer lesdites conventions, ainsi que celles à intervenir dans le cadre du prêt des équipements sportifs municipaux.

Vote pour à l'Unanimité

Départ d'un élu – Présents : 11+4 procurations

12. Approbation révision du PLU Commune de SAUVIAN

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Commune de Sauvian a adressé à la Commune un dossier de modification de PLU pour avis en tant que Personne Publique Associée. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Vote pour à l'unanimité

Départ d'un élu ayant procuration– Présents : 10+3 procurations

13. Interdiction d'ouverture de tranchées domaine public routier communal

Retour d'un élu – Présents : 11+3 procurations

Le domaine public routier comprend l'ensemble des surfaces affectées aux besoins de la circulation. Il comprend la voirie mais aussi ses dépendances comme les trottoirs, les talus et accotements.

Il appartient au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de gérer dans les meilleures conditions les interventions sur le domaine public ainsi que les demandes d'occupation temporaire du domaine public. En effet, nul ne peut intervenir sur la voirie communale avant d'avoir obtenu un arrêté autorisant les travaux sur le domaine public (permission de voirie) ou autorisant l'occupation du domaine public (arrêté d'occupation du domaine public). Ces arrêtés peuvent être assortis, si nécessaire, d'un arrêté réglementant la circulation.

Après des travaux de réaménagement des voies publiques ou pose de nouveaux tapis d'enrobés, il conviendrait de préserver l'intégrité de la chaussée durant une certaine période d'une part pour préserver l'esthétique de celle-ci, mais aussi pour prévenir les risques d'affaissement sur une chaussée neuve. De nombreuses collectivités ont instauré à cet effet un moratoire consistant à interdire toute intervention sur les chaussées et les trottoirs neufs ou rénovés depuis moins de 3 ans voire 5 ans.

Il est proposé d'instaurer ce type d'interdiction de manière générale pour l'ensemble des voies communales et dépendances du domaine public ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réaménagement.

Il est précisé que ce type de mesure n'empêche pas les interventions d'urgence en cas de fuite au niveau des réseaux susceptibles de provoquer des détériorations de la chaussée ou mettant en cause la sécurité des personnes.. Dans ce cas, il serait souhaitable d'imposer la réfection du revêtement sur l'emprise du trottoir et sur une largeur de 1 mètre de part et d'autre de la tranchée afin d'effacer toute trace de l'impact.

Par dérogation expresse, y compris pour les raccordements, les demandes des intervenants utilisant des techniques ne remettant pas en cause la bonne conservation du domaine public (gainage, fonçage,...) pourraient être acceptées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Décision de ne pas voter ce point. En revanche, le Conseil Municipal part sur cette orientation et demande aux services de réfléchir à la rédaction de ce règlement.

14. Motion de soutien bailleurs sociaux

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé à la Commune par le Président de Hérault Habitat qui fait appel au soutien des maires du Département de l'Hérault contre le projet de Loi de Finances 2011. Celle-ci prévoit en effet un prélèvement de 340 millions d'euros sur les organismes HLM.

Vote pour à l'Unanimité

15. Questions diverses

Comité de soutien aux Droits de l'Homme en Iran (pétition)

Courrier de Monsieur LACAS, Maire de Sérignan, proposant l'acquisition d'une nouvelle auto laveuse par le SI Collège de Sérignan qui serait rachetée, au moment de sa dissolution, par la Commune de Sérignan .

Diagnostic Eglise

Rapport d'activités 2009 Air Languedoc-Roussillon

Invitation Assemblée Générale Fédération du Languedoc-Roussillon des Travaux Publics du 14 décembre 2010

Invitation à l'Assemblée Générale de l'UNICEM Languedoc-Roussillon qui accueillera Monsieur Claude ALLEGRE, géochimiste et ancien Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, pour une conférence sur le thème « L'écologie, moteur de croissance ».

Pour ces 2 invitations, Monsieur le Maire invite les élus intéressés à s'y rendre pour le représenter.

16. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Commission socio-éducative de la Domitienne : Directive du Relais d'Assistantes Maternelles désignée. Il est décidé de mettre à sa disposition la salle de la roselière lors de ses permanences, une fois par mois, le vendredi matin, durant 1h30.

Fourrière Domitienne : Les chiens doivent être amenés à MARAUSSAN, à partir du 4 novembre 2010.

Sous-commission départementale de sécurité du 12 octobre 2010 : Avis favorable pour le local commercial situé à côté de la promenade.

Point sur la réforme de la Taxe Professionnelle et de la politique d'abattements pratiquée par la Domitienne à la place du Conseil Général.

Réflexion au sein de la Domitienne pour regrouper les intercommunalités

17. Informations municipales

Taxe de Séjour : Aujourd'hui, 5 des 9 campings de l'ACAV ont payé la taxe de séjour au réel.

L'audience au Tribunal de Grande Instance de Béziers est maintenue au 10 décembre 2010.

Projet AFUA : Une réunion a eu lieu en Sous-Préfecture le 1^{er} octobre 2010. Les acteurs concernés sont tous favorables à l'avancée du projet.

Courrier ACAV – Contentieux PLU

Carte de vœux

A Vendres, le 4 Novembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 Novembre 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 12 présents + 2 procurations – quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Yolande ROTH propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 octobre 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2010, après en avoir fait lecture.

Unanimité

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre la décision suivante :

- 10/44 – Décision d'ester en défense – Désignation Maître Chantal GIL – Contentieux Sandra CANTAU.

Présentation

5. Désignation représentants de la Commune au sein des Conseils d'Ecoles Maternelle et Primaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 29 avril 2010, celle-ci a désigné ses représentants au sein des conseils d'écoles, maternelle et primaire.

De plus, il rappelle qu'un élu a démissionné du Conseil Municipal.

Outre cette démission, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de certains élus de revoir leurs délégations.

Pour le bon fonctionnement des affaires de la Commune, il expose qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée du mandat, à une nouvelle désignation des délégués

pour siéger au sein des organismes extérieurs, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de son article L2121-33.

Il rappelle que, lors de sa séance du 28 octobre dernier, le Conseil Municipal a déjà procédé à différents retraits de délégations et désignations de nouveaux délégués au sein de divers EPCI.

Monsieur le Maire demande dans un premier temps le retrait de la délibération du 29 avril 2010, désignant les représentants de la Commune au sein des conseils d'écoles maternelle et primaire.

Retrait des désignations des délégués au sein des Conseils d'Ecoles Maternelle et Primaire .

Conseil d'Ecole Maternelle : 1 délégué titulaire

Conseil d'Ecole Primaire : 1 délégué titulaire

Vote , pour à l'unanimité

- Vote des nouvelles délégations

Monsieur le Maire demande, dans un second temps, au Conseil Municipal de voter à bulletins secrets pour procéder aux nouvelles désignations au sein des instances citées ci-dessus. Il précise que chaque liste ou candidature peut être déposée avant chaque vote.

- Conseil d'Ecole Maternelle (1 titulaire)

Candidat :

Monsieur David CAMATS

Vote pour : 13 voix et 1 abstention

- Conseil d'Ecole Primaire (1 titulaire)

Candidate ,

Madame Yolande ROTH

Vote pour : 13 voix et 1 abstention

6. Finances communales :

Virement de Crédit n° 7 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention conclue le 29 mai 2007 avec la Communauté de Communes La Domititenne, prévoit le reversement de 70% du montant du Foncier Bâti, perçu pour les constructions sur Via Europa.

Or l'article 7398, sur lequel est prévu cette dépense, n'est pas suffisamment approvisionné.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer le virement de crédit suivant :

7 820, 00 € de l'article 6226 : Honoraires (sur lequel des crédits sont disponibles) à l'article 7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers.

Vote pour à l'Unanimité

Virement de crédit n° 8 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prévision budgétaire des articles :

- 64111 : *Rémunération principale*
- 64131 : *Rémunérations*
- 6451 : *Cotisations à l'URSSAF*
- 6454 : *Cotisations aux ASSEDIC*

est insuffisante, d'une part ;

De plus, la demande d'aide formulée par le BTP CFA de l'Aude fréquenté par des élèves originaires de la Commune n'a pas été prise en compte à l'article 6554 lors de l'élaboration du Budget Primitif 2010, d'autre part ;

Considérant qu'il y a des crédits disponibles aux articles :

- 022 : *Dépenses imprévues*
- 6042 : *Achats de prestations de services*
- 60622 : *Carburants*
- 60623 : *Alimentation*

Il propose au Conseil Municipal le virement de ,

- 20 000,00 € de l'article 022 à l'article 64111
- 22 000,00 € de l'article 022 à l'article 64131
- 1 000,00 € de l'article 022 à l'article 6454
- 3 500,00 € de l'article 022 à l'article 6451
- 2 000,00 € de l'article 6042 à l'article 64131
- 2 000,00 € de l'article 60622 à l'article 64131
- 500,00 € de l'article 60623 à l'article 64131
- 114,00 € de l'article 022 à l'article 6554.

Vote pour à l'Unanimité

Convention de partenariat avec la Perception

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, les deux partenaires (Commune et Direction Générale des Finances Publiques) s'engagent dans une démarche volontariste afin d'améliorer l'efficacité des circuits comptables et financiers et de renforcer la coopération de leurs services.

La Commune souhaite que la DGFIP renforce son assistance en matière de qualité comptable et de développement de l'administration électronique mais également en matière d'expertise, notamment dans le domaine de la fiscalité locale.

C'est ainsi qu'une Charte Tripartite de partenariat entre la Commune, la Direction Générale des Finances Publiques et le Comptable du Trésor, Madame JULLIEN, a été envisagée, dans le but notamment de poursuivre l'amélioration de l'efficacité de la gestion financière et comptable de la Collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette Charte tripartite.

Vote pour à l'Unanimité

Participation pour Voirie et Réseaux ZAE Les Vignes Grandes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, d'une part, par délibération en date du 5 novembre 1986, ce dernier avait institué une taxe de participation pour réalisation d'équipements publics exceptionnels sur la zone IV NA du P.O.S et que, d'autre part, par délibération en date du 10 juin 1988, la Commune ayant été amenée à réaliser des équipements supplémentaires et particulièrement un réseau de collecte d'eaux pluviales, il avait revu le montant de cette taxe à la hausse et l'avait fixée à : 55 Francs le m².

Aujourd'hui, le P.O.S. ne s'appliquant plus sur la Commune car remplacé par le PLU (il s'agit désormais de la zone UEb) et le franc n'étant plus en vigueur, il convient de réactualiser cette délibération du 10 juin 1988.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la réactualisation de la taxe de participation pour réalisation d'équipements publics comme suit : celle-ci s'appliquera désormais à la zone UEb du P.L.U. et son montant est fixée à 8, 38 € / m².

Vote pour à l'Unanimité

7. Adjudication lots de plage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention avec l'Etat relative aux concessions de plage étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Dans le cadre de ce renouvellement, il y a lieu de relancer les adjudications des concessions de plage, et ce, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2016.

Seuls les lots 5 et 7 ne feront pas partie de cette adjudication, des modifications probables étant à y apporter à la demande de l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en concurrence les lots n° 1, 2, 3, 4, 6, et 8 selon la procédure de délégation de service public prévue par la Loi Sapin n° 93-122 du 29 janvier 1993, et ce pour une durée de six ans.

Il précise que le CTP, réuni le 23 novembre 2010 a donné un avis favorable à cette délégation.

Il demande donc au Conseil Municipal d'approuver le principe de délégation de service public et l'autorisation de lancer la procédure.

Vote pour à l'Unanimité

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver les tarifs minimums des concessions de plage (servant de base à l'adjudication), validés par la commission finances qui s'est réunie le 16 novembre dernier, comme suit :

- Location de matériel avec Grande Buvette : 18 €/m²
- location de matériel avec Petite Buvette : 10 €/ m²
- location de matériel avec véhicules nautiques à moteur : 18 €/m²
- location de matériel sans véhicule nautique à moteur : 15 €/m².

Vote pour à l'Unanimité moins une abstention

8. Questions diverses

Communication du rapport d'activités 2009 du Syndicat Hérault Energies.

Repas de Noël du personnel municipal le 17/12/10.

Texte de la carte de vœux.

A Vendres, le 2 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 Décembre 2010

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 11 présents + 3 procurations – quorum atteint

Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Brigitte ARINERO propose sa candidature pour être secrétaire de séance.

Unanimité

Approbation de l'Ordre du Jour

Vote pour à l'Unanimité

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 Novembre 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2010, après en avoir fait lecture.

Unanimité

Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 10/45 – Animation La Cicadelle – Noël des enfants du personnel, pour un montant de 550 € TTC ;
- 10/46 – Attribution de marché marquage au sol à la Société Midi Traçage, pour un montant compris entre 3 000 et 21 000 € HT ;
- 10/47 – Attribution de marché Services Télécommunications, lot 2 : acheminement des appels sortants par présélection à la Société ILIAD ;
- 10/48 – Attribution de marché Services de télécommunications, lot 3 : téléphonie mobile, abonnements, options et matériels, trafic téléphonique à SFR ;
- 10/49 – Contentieux Olivier FAUZAN c/ Commune de Vendres (délibération n° 10/102802) – Référé – suspension – Décision d'ester en défense – Désignation Maître GIL FOURRIER ;

- 10/50 – Contentieux Olivier FAUZAN c/ Commune de VENDRES (délibération n° 10/102801) – Référé – suspension – Décision d’ester en défense – Désignation Maître GIL FOURRIER ;
- 10/51 – Contentieux Olivier FAUZAN c/ Commune de VENDRES (délibération n° 10/102801) – Demande en annulation – Décision d’ester en défense – Désignation Maître GIL FOURRIER ;
- 10/52 – Contentieux Olivier FAUZAN c/ Commune de VENDRES (Demande annulation délibération n° 10/102802) – Demande en annulation – Décision d’ester en défense – Désignation Maître GIL FOURRIER ;
- 10/53 – Animation Nicolas BAILLET – téléthon du 4 décembre 2010 pour un montant de 180, 00 € Hors Charges.

Présentation

A – Administration Générale

1. Dissolution SI Collège de Sérignan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 30 septembre 2010, ce dernier a approuvé la dissolution du Syndicat Intercommunal du collège de SERIGNAN

Or, le syndicat n’ayant délibéré que le 15 novembre dernier, et les conseils municipaux des communes membres ne devant se prononcer sur cette dissolution qu’après cette date, il convient d’annuler la précédente délibération et de se prononcer une nouvelle fois sur ce dossier.

Vote pour à l’unanimité

2. Sentier du Littoral

En pied de dune, sur le domaine public maritime, il va s’étendre sur tout le linéaire de la plage, soit de l’embouchure de l’Aude à la limite communale VENDRES / VALRAS-PLAGE.

A l’occasion de la réunion du 25 novembre 2010, le Service Aménagement du Territoire Ouest de la DDTM 34 a présenté aux élus de VALRAS-PLAGE et de VENDRES le projet d’aménagement du tracé du Sentier Littoral (dit des Douaniers) sur la section Embouchure de l’Aude – limite commune de VALRAS-PLAGE.

Après avoir réalisé les études nécessaires, un appel d’offres vient d’être lancé pour choisir l’entreprise devant effectuer les travaux. Parallèlement, un dossier d’information a été mis à disposition du public en mairie.

Ce projet, au delà d’un cadre réglementaire adossé sur le principe de liberté d’accès au rivage, présente un avantage certain en terme d’attractivité du territoire.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement sera confiée à l'Etat. En revanche, l'entretien ultérieur devra être assuré par les Collectivités Territoriales concernées. Pour ce faire, une convention de partenariat interviendra entre l'Etat et la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement du Sentier du Littoral et de donner son accord de principe à la prise en charge par la Commune de l'entretien ultérieur du sentier qui devrait être réalisé d'ici juin 2011.

Vote pour à l'unanimité

3.. Installation docteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation, prévue en février-mars 2011, d'un médecin. Etabli anciennement à LESPIGNAN et à la retraite depuis plusieurs années, il a pour projet de « reprendre du service », étant bien sûr précisé que le Conseil de l'Ordre a donné son aval.

Afin de faciliter son installation, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de mettre à sa disposition un local municipal sis à l'ancienne école primaire, et ceci gracieusement pendant une période de 3 à 6 mois, ainsi que la prise en charge des travaux nécessaires. De même, il propose de valider l'achat de matériels médical, administratif et informatique.

Vote pour à l'unanimité, avec accord de prise en charge de 6 mois maximum de loyer

4. Frais de scolarité – Dérogation pour les enfants d'enseignants des écoles de Vendres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29 août 2006, celui-ci a décidé d'instaurer des frais de scolarité pour les enfants domiciliés dans une autre Commune et scolarisés à Vendres en vertu de l'article L 212.8 du Code de l'Education.

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2010, celui-ci a étudié la possibilité d'accorder une dérogation aux instituteurs de Vendres résidant dans des Communes voisines et ayant des enfants. Le Conseil Municipal s'était alors positionné contre cette dérogation.

Cette décision n'ayant pas été prise à l'unanimité, un conseiller municipal a demandé à M. le Maire de la porter à nouveau à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a accepté et demande donc au Conseil Municipal d'en débattre.

Vote : 10 voix contre et 4 voix pour (Mme Cathy LIMORTE + 1 procuration et M. David CAMATS + 1 procuration)

B. Finances communales .

Budget Principal

5. Virement de Crédit n° 9

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prévision budgétaire de l'article 2031 : Frais d'étude – Opération 319 : Eclairage public, sur lequel il convient de mandater une facture de l'entreprise Rossignol concernant le diagnostic « éclairage public », est insuffisante.

Il propose donc d'effectuer le virement de crédit suivant : 2 300 €, de l'article 020 : Dépenses Imprévues à l'article 2031 – opération 319.

Vote pour à l'unanimité

6. Décision modificative

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de procéder aux modifications de crédits ci-après :

DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
Article 60612 : <i>Energie Electricité</i>	Article 758 : <i>Produits divers de gestion courante</i>
78 000,00 €	78 000,00 €

Vote pour à l'unanimité

7. Travaux renforcement du poste EGALITE – Approbation plan de financement réactualisé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 1^{er} avril 2010, ce dernier avait accepté le projet de travaux de renforcement du poste EGALITE, pour une dépense prévisionnelle

- de 17 223, 45 € TTC pour l'électricité (dont 3 382, 60 € à la charge de la Commune)
- de 1 140, 55 € TTC pour l'éclairage public (dont la totalité à la charge de la Commune).

En date du 18 novembre dernier, suite à la réunion de piquetage du 6 juillet 2010, Monsieur le Président d'Hérault Energies a fait parvenir un plan de financement réactualisé, comme suit : dépense prévisionnelle:

- de 22 627, 09 € TTC pour l'électricité (dont 4 388, 50 € à la charge de la Commune)
- de 1 289, 99 € TTC pour l'éclairage public (dont la totalité à la charge de la Commune).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement actualisé par Hérault Energies.

Vote pour à l'unanimité

8. Chemins ruraux – demande de subvention au Conseil général

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par Délibération en date du 25 juin 2009, une subvention a été demandée au Conseil Général en vue de la réfection des chemins ruraux suivants :

- Chemin des Grissanottes
- Chemin de St Martin
- Chemin de Béziers Pech Blanc

Le montant estimatif des travaux s'élevait à 74 090 € HT.

Pour diverses raisons, ces travaux n'ont pas été effectués.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de programmer la réfection d'autres Chemins Ruraux de la Commune, pour l'année 2011.

Le montant de ces travaux est évalué à 70 670 € HT.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du programme « Réfection des Chemins Ruraux 2011 ».

Les chemins ruraux concernés sont :

- Chemin Communal n° 3 dit « De Vendres à la Mer », du Chemin de Jaussan jusqu'à la croisée du Chemin Rural n° 55 dit « Du Grau de Vendres », pour un coût estimé à 14 280 € HT ;
- Chemin Rural n° 27 dit « Chemin de Jaussan », du domaine Sainte Germaine à la croisée du Chemin Communal n° 3 dit « De Vendres à la Mer », pour un coût estimé à 42 420 € HT ;
- Chemin Rural du Théron n° 19 dit « Chemin de la Fontainette », pour un coût estimé à 37 850 € HT,

soit au total 70 670 € H.T.

Monsieur ESTAQUE précise qu'il serait bien de maintenir la première demande de subvention, au moins pour réaliser le chemin de Saint Martin.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix contre (Mme Brigitte ARINERO)

Départ d'un élu : 10 Présents + 3 procurations

Budget Assainissement et Eau Potable

9. Virement de crédit n° 3

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer le virement de crédit suivant :

5 000 € de l'article 022 – *Dépenses Imprévues* à l'article 622 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires (sur lequel la prévision budgétaire est insuffisante).

Vote pour à l'unanimité

10. Amortissement STEP Littoral

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réalisation de la station d'épuration Vendres littoral sont désormais terminés.

Les études et les travaux ont eu un coût total de 1 957 615, 93 € (135 618, 02 € d'études et 1 821 997, 91 € de travaux).

Les subventions obtenues ont été de 946 147, 95 €.

Monsieur le Maire propose d'amortir cet équipement, sur 30 ans, à compter de l'exercice 2011.

Or, l'amortissement de l'équipement avant les travaux n'était pas terminé : il restait en effet à amortir 7 ans à 13 303, 40 € par an, soit 93 123, 80 € au total .

Monsieur le Maire propose donc :

- De reprendre l'amortissement restant à courir, sur les 30 ans à venir, et le cumuler avec le nouvel amortissement de l'équipement (études + travaux), portant l'amortissement total annuel à 68 357, 99 € ;
- D'amortir également les subventions reçues, soit 31 538, 27 € par an.

Ces écritures budgétaires seront prévues au Budget Primitif Assainissement et Eau Potable 2011.

Vote pour à l'unanimité

C. Personnel municipal

11. Personnel OM Domitienne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition du personnel OM, a été signée le 16 décembre 2005 avec la Communauté de Communes La Domitienne.

Considérant le transfert de compétence « collecte des OM » et la mutation des agents affectés à ce service, effective au 1^{er} janvier 2011, il convient de résilier ladite convention au 31 décembre 2010.

Vote pour à l'unanimité

.12. Création postes ateliers périscolaires

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, dans le cadre des ateliers périscolaires proposés aux élèves de l'école primaire de la Commune, de créer les postes suivants :

- pour l'atelier « théâtre » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011, à raison de 6 heures hebdomadaires ;
- pour l'atelier « sport de raquettes » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011, à raison de 6 heures hebdomadaires.

Vote pour à l'unanimité

13. Création postes CLAE

Suite au départ à la retraite d'un agent, et pour les besoins du service CLAE, il était proposé de créer 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à 23H30, 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 16H30 et un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 12 H00 .

Monsieur le Maire préfère recruter un contractuel à raison de 18H30 par semaine, et ce, du 3 janvier jusqu'au 25 février 2010, pour remplacer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 12H00 par semaine, du fait de l'incertitude quant au devenir de la semaine scolaire des 4 jours.

Vote pour à l'unanimité

14. Questions diverses

City Stade : La Commune est en attente de la subvention du Conseil Régional.

Compte-rendu de la réunion relative au projet du « Parc de Vénus III » avec 3 promoteurs.

Casino : Maître GIL a été missionnée pour étudier l'opportunité d'un recours devant le Tribunal Administratif, suite à l'avis de la Commission Nationale d'Action Commerciale.

15. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

16. Informations Municipales

Taxe de séjour : délibéré au 21 janvier 2011

Renouvellement CAE Georges LABRUYERE

Création CAE Espaces Verts

A Vendres, le 23 décembre 2010

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ



Mairie de VENDRES
04 46 96 16 00